

**Etude préalable au transfert des
compétences eau et assainissement**

COPIL du 9 juillet 2026

R/ Ordre du jour

- Le COPIL du 04/06/2026 a acté de l'évolution significative du périmètre du projet de regroupement initialement envisagé.
- Les communes souhaitent désormais, conformément aux positionnements exprimés, faire évoluer la réflexion pour **identifier des solutions alternatives** permettant de poursuivre le dialogue et d'aboutir à un projet de meilleure mutualisation des services d'eau et d'assainissement.
- Le COPIL a convenu la poursuite de réflexions au niveau des communes, de leurs besoins, de leurs enjeux.

- **Le présent COPIL a dès lors pour objectifs de :**
 - Faire le point sur les pistes d'évolutions territoriales et de scénarios localisés qui ont pu émerger durant le mois de juin,
 - D'aborder les conditions et le cadre d'une poursuite sans les communes ayant exprimé un avis défavorable,
 - D'identifier et de d'acter le périmètre des communes s'engageant à poursuivre les réflexions en la matière,
 - D'échanger sur la suite à donner à la démarche et les solutions envisageables et pertinentes.



Rappel – Scénario initial en synthèse

Périmètre initial – Tel qu'envisagé jusqu'au 04/06/2026

Périmètre réduit – Suite aux positionnements exprimés

R/ Rappel : les principes de simulation des scénarios

- Le regroupement des services d'eau et d'assainissement de **communes volontaires au sein de syndicats intercommunaux**.
- Un fonctionnement fondé sur la constitution de services en régie, **dans la continuité du fonctionnement actuel (appui sur les ressources actuelles du territoire)**.
- La prise en compte d'un **effort d'investissement correspondant à une PPI évaluée sur 10 ans**, dans le but de tenir compte des enjeux issus du diagnostic, du traitement des urgences (non conformités notamment), du renforcement des exigences de performance des services sur le volet technique.
- Dans ce cadre, une PPI tenant **notamment compte d'un taux de renouvellement des réseaux de 0,67% / an sur l'eau potable et 0,50% / an sur l'assainissement**.
- Un socle commun d'hypothèses de projection : cf annexes
- Une **soutenabilité financière** vérifiée par l'atteinte de ratios financiers cible en fin de projection : **niveau d'épargne nette minimal, plafonnement du poids de la dette**.

Ratios cible de santé financière en fin de période

Equilibre de fonctionnement annuel (sans report)

CAF nette minimale de 10% des recettes

Capacité de désendettement maximale de 10 ans

Maintien d'un excédent de fonctionnement (trésorerie)

- Un financement assuré par une **convergence tarifaire progressive sur une durée maximale de 10 ans**, tenant compte d'une durée d'atteinte du **seuil minimum de 4 € TTC / m3 à horizon 2030**.
- Un **financement intégralement assuré par les recettes des usagers** (absence de contribution des budgets généraux au service).

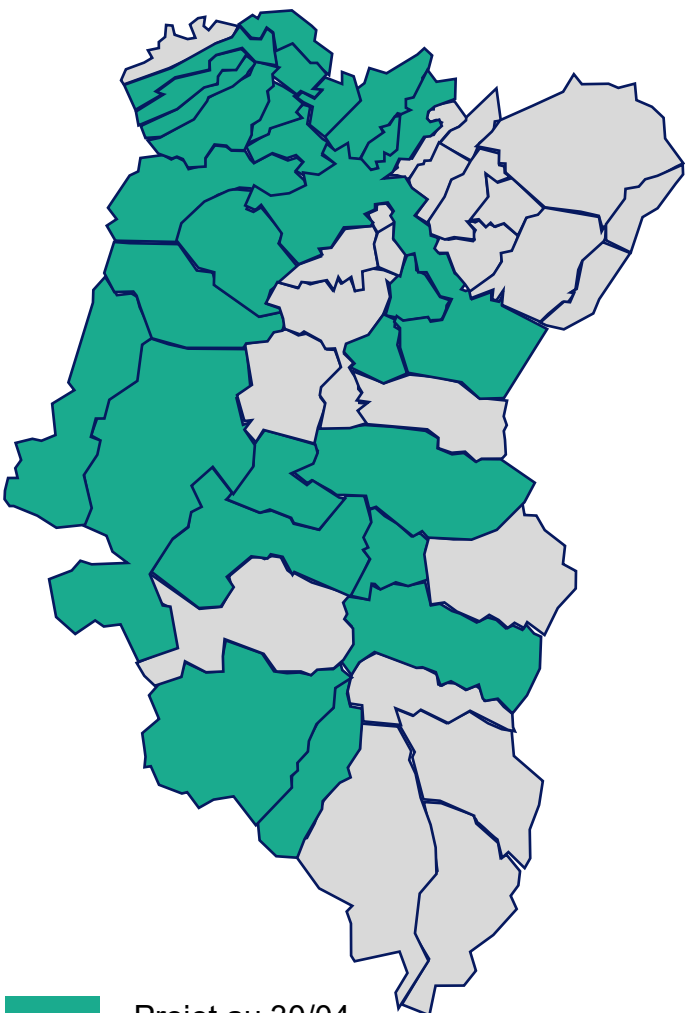
Ces grands principes constituent le socle des scénarios construits jusqu'à présent.

R/ Scénario de base – Cadre de projection

Rappel des grandes caractéristiques du scénario initial

AEP	AC
Regroupement de 25 communes	Regroupement de 22 communes
13 800 abonnés	10 000 abonnés
1 200 000 m3 facturés	800 000 m3 facturés

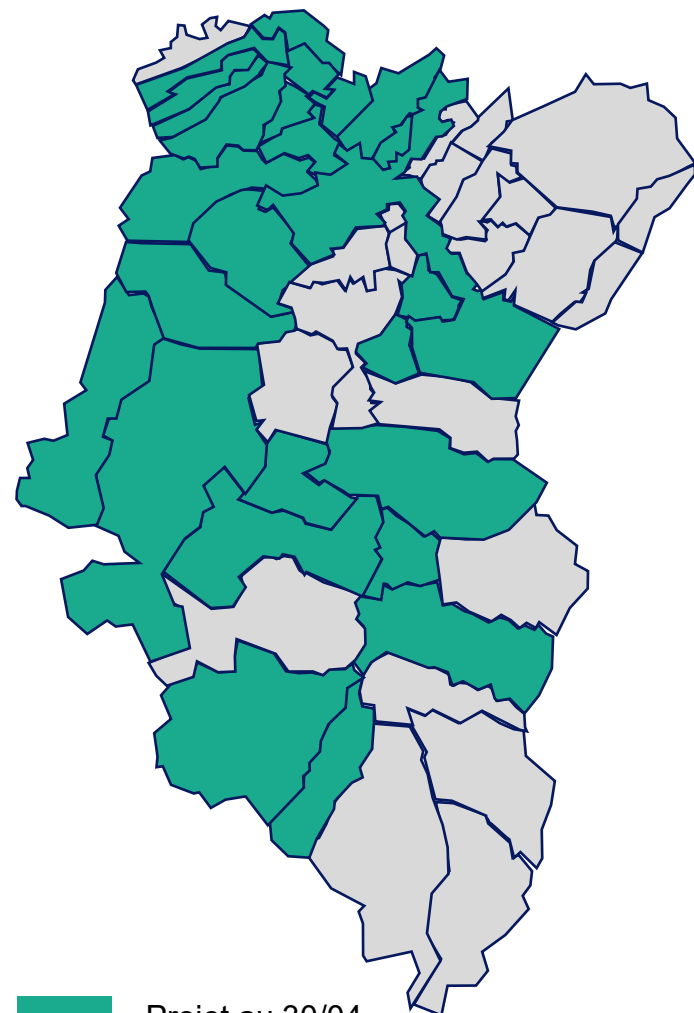
- **Maintien des modes de gestion et d'exploitation**
- D'une **gestion en régie des services d'eau et d'assainissement construite autour du transfert de 20 ETP**
Rappel : les agents intervenant à 100% sur les services sont transférés de droit (régies d'Oloron, SIAEP du Vert, SIAEP ELV).
- De la **mise à disposition des agents intervenant actuellement sur l'exercice des compétences à temps partiel pour environ 15 ETP** :
 - **Mise à disposition des agents techniques** intervenant aujourd'hui dans les services communaux, dans une logique de proximité et de connaissance de terrain
 - **Maintien des conditions d'intervention des fonctions support** auprès du syndicat futur.



Projet au 30/04

R/ Scénario de base – Programmation d'investissement

Rappel des grandes caractéristiques du scénario initial



PPI AEP	PPI AC
Eau Potable	Assainissement collectif
Un montant global de 20,6 M€ sur 2026-2036 - 11,5 M€ HT sur 2026-2030 (priorité 1) - 9,15 M€ sur 2031-2036 (priorité 2) Des enveloppes conséquentes portant sur la réalisation ou l'actualisation des SD Eau Potable en priorité 1 (dont PGSSE et cartographie géoréférencée).	Un montant global de 16,8 M€ sur 2026-2036 - 7,3 M€ HT sur 2026-2030 (priorité 1) - 9,5 M€ sur 2031-2036 (priorité 2) Des enveloppes conséquentes portant sur la réalisation ou l'actualisation des SD Assainissement en priorité 1 (dont cartographie)

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **2 M€ / an en moyenne, soit 145 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **1,7 M€ / an en moyenne, soit 170 € / abonné environ.**

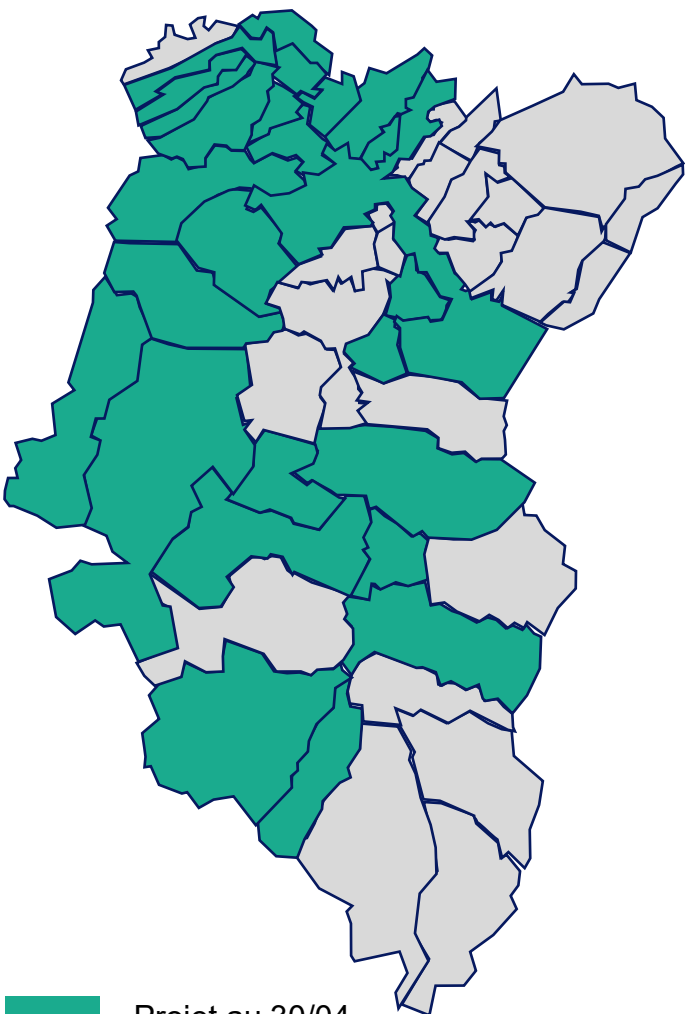
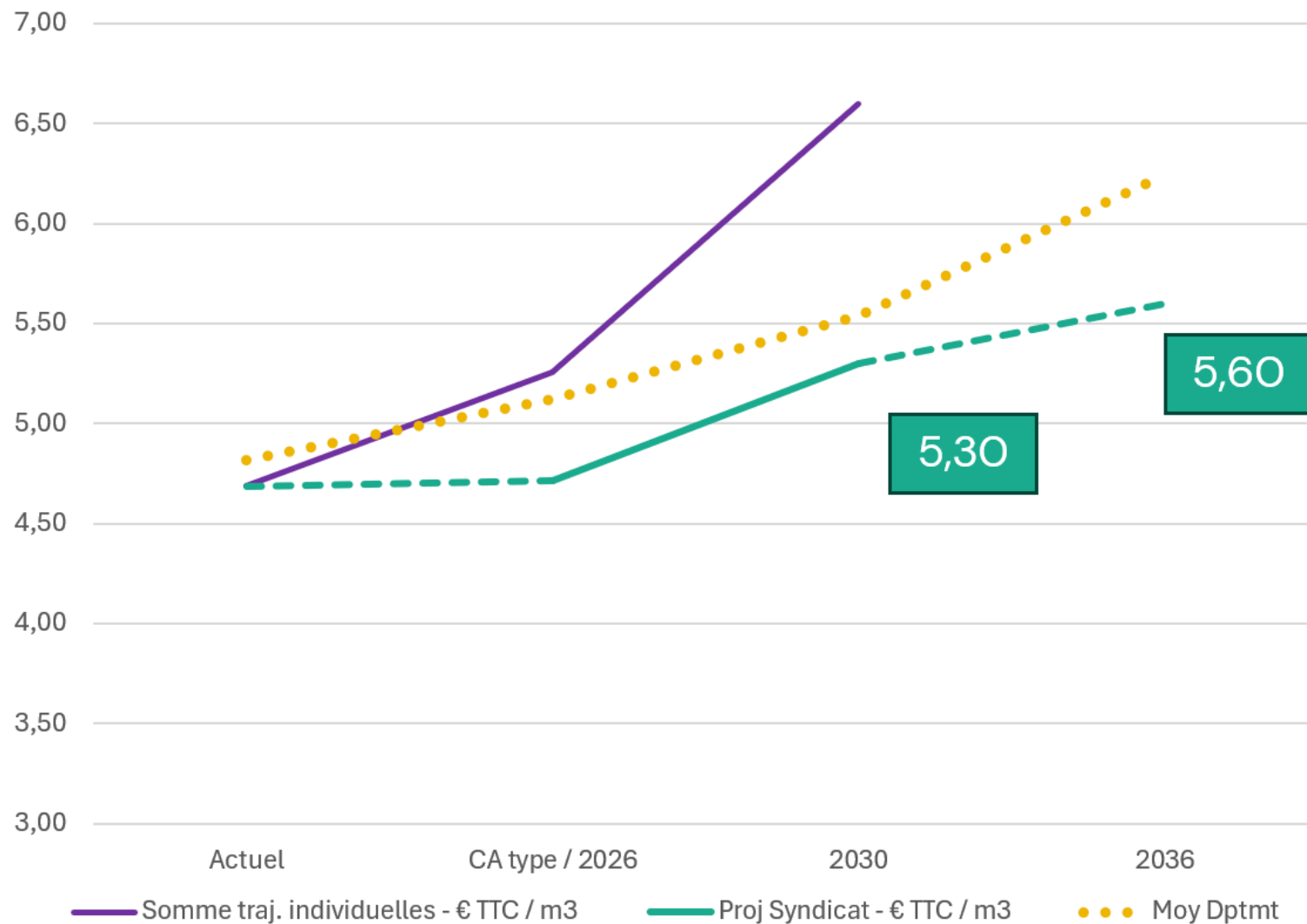
Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

R/ Scénario de base – Résultats en synthèse

Rappel : la moyenne départementale prise en référence correspond à une projection de la moyenne connue au démarrage des études selon une simple croissance annuelle de 2% / an (hypothèse d'inflation). Il s'agit d'une hypothèse basse d'évolution de cette valeur, à simple fin d'illustration et de référence.

Rappel des grandes caractéristiques du scénario initial

Factures 120m3 - Trajectoires comparées à date



Projet au 30/04

R/ COPIL du 04/06/2026 : l'évolution du périmètre suite au retrait de communes

- A la suite du COPIL du 04/06/26, est enregistré le retrait des communes d'Arette, Lescun et Oloron Sainte Marie du projet initialement envisagé.
- Il est ainsi acté que ces positions engendrent une évolution significative du périmètre du projet, qui change la donne et nécessitent d'adapter et d'actualiser les éléments de présentations du projet jusque là envisagé.

Périmètre « réduit » : Description et enjeux

- Un scénario étudié dans **la continuité des hypothèses** retenues (notamment base de PPI pour chaque territoire et principe du maintien des moyens humains actuellement mobilisés),
- Une mutualisation et une construction **technique toutefois plus complexe à cette échelle**, qui devra se construire et s'organiser sur un temps long,
- Une **mutualisation en revanche immédiate des moyens financiers et budgétaires**, dans le but d'accompagner la montée en puissance et la convergence de chaque structure.
- Un périmètre de communes membres équilibré (populations comprises entre 100 et 1000 hab. ; entre 200 et 300 abonnés AEP par commune en moyenne)
- De **nouvelles possibilités d'optimisation à étudier** au regard du périmètre (communes < 3 000 hab.) : possibilité budget eau et assainissement commun, facilitation du subventionnement transitoire par le budget général, options à la TVA, etc...

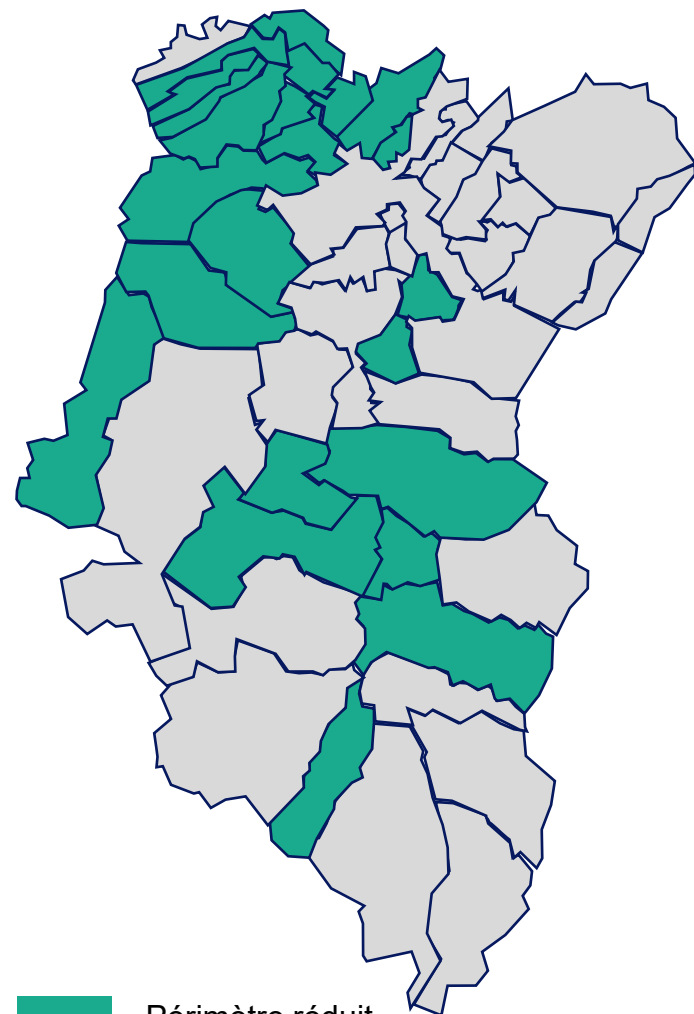
R/ Scénario réduit – Cadre de projection

Scénario réduit à la suite du retrait exprimé par les communes d'Arette, Lescun et Oloron Sainte Marie

Une réduction d'environ 60% du périmètre de service sur l'eau potable et sur l'assainissement

AEP	AC
Regroupement de 22 communes	Regroupement de 19 communes
5 600 abonnés	4 100 abonnés
512 000 m3 facturés	295 000 m3 facturés

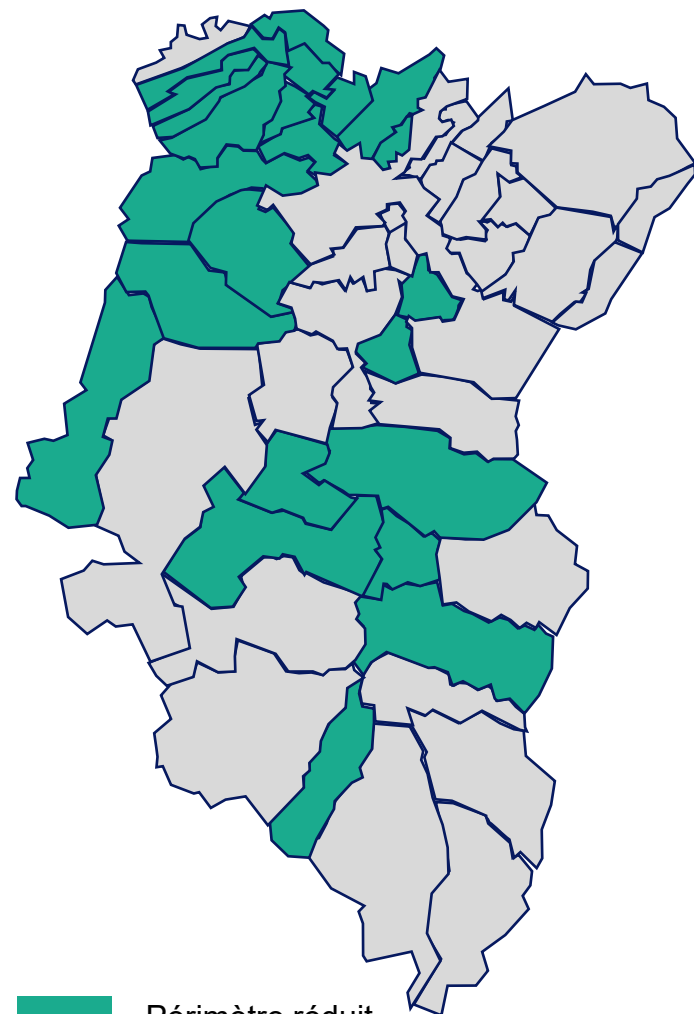
- **Maintien des modes de gestion et d'exploitation**
- Une hypothèse **minimale de 4 recrutements nécessaires** à la structuration du service au démarrage et à son pilotage :
 - 1 directeur (0,5 ETP)
 - 2 responsables techniques (1 pour l'AEP, 1 pour l'AC)
 - 1 agent administratif (0,5 ETP)
- Des **misés à disposition des agents intervenant actuellement sur l'exercice des compétences rendues d'autant plus essentielles, pour environ 5 ETP** :
 - **Mise à disposition des agents techniques** intervenant aujourd'hui dans les services communaux, dans une logique de proximité et de connaissance de terrain



Périmètre réduit
au 04/06

R/ Scénario réduit – Programmation d'investissement

Scénario réduit à la suite du retrait exprimé par les communes d'Arette, Lescun et Oloron Sainte Marie



Périmètre réduit
au 04/06

PPI AEP			PPI AC		
PPI projetées 2026-2036	Total € HT	Soit € / an moyenne	PPI projetées 2026-2036	Total € HT	Soit € / an moyenne
Total périmètre	12 549 651	1 254 965	Total périmètre	10 090 020	1 009 002
SIAEP ELV	1 978 660	197 866	Bedous	1 808 174	180 817
Aramits	1 615 510	161 551	Ledeuix	1 216 256	121 626
Lanne en Barétous	1 604 785	160 479	Géronce	968 997	96 900
Esquiùle	1 359 100	135 910	Saint-Goin	926 181	92 618
Ance-Féas	1 204 235	120 424	Lurbe Saint Christau	737 452	73 745
SIAEP Vert	1 169 400	116 940	Geüs d'Oloron	648 547	64 855
Accous	837 280	83 728	Eysus	579 182	57 918
Sarrance	776 800	77 680	Ance-Féas	432 401	43 240
Autres	2 003 882	200 388	Autres	2 772 830	277 283

Les PPI projetées dans ce périmètre réduit se trouvent diminuées de **37 %**

Elles s'élèvent à **1,3 M€ / an en moyenne, soit 226 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

Les PPI projetées dans ce périmètre réduit se trouvent diminuées de **62 %**.

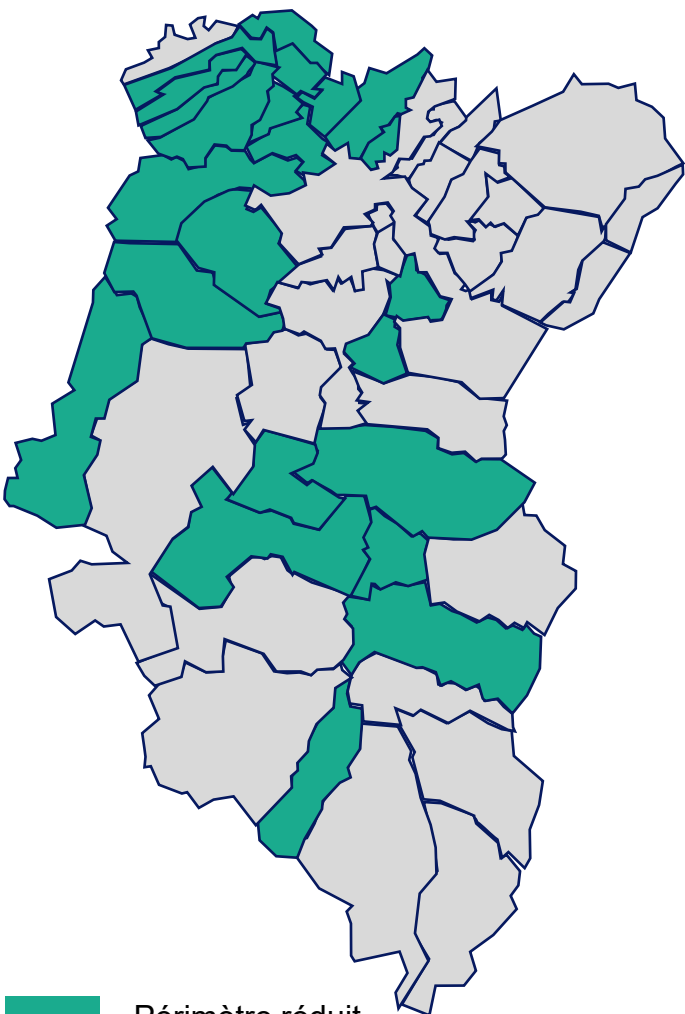
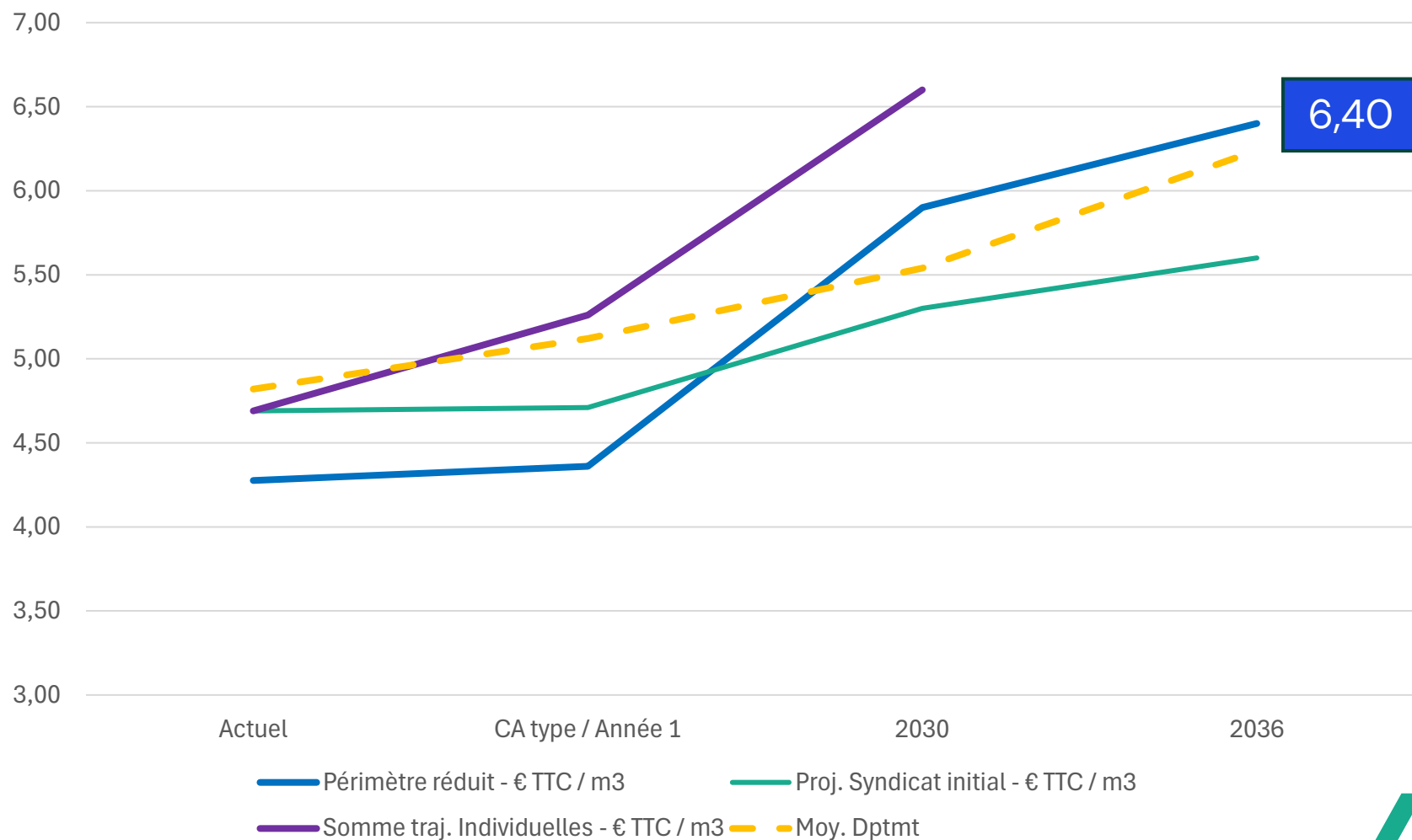
Elles s'élèvent à **1 M€ / an en moyenne, soit 247 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

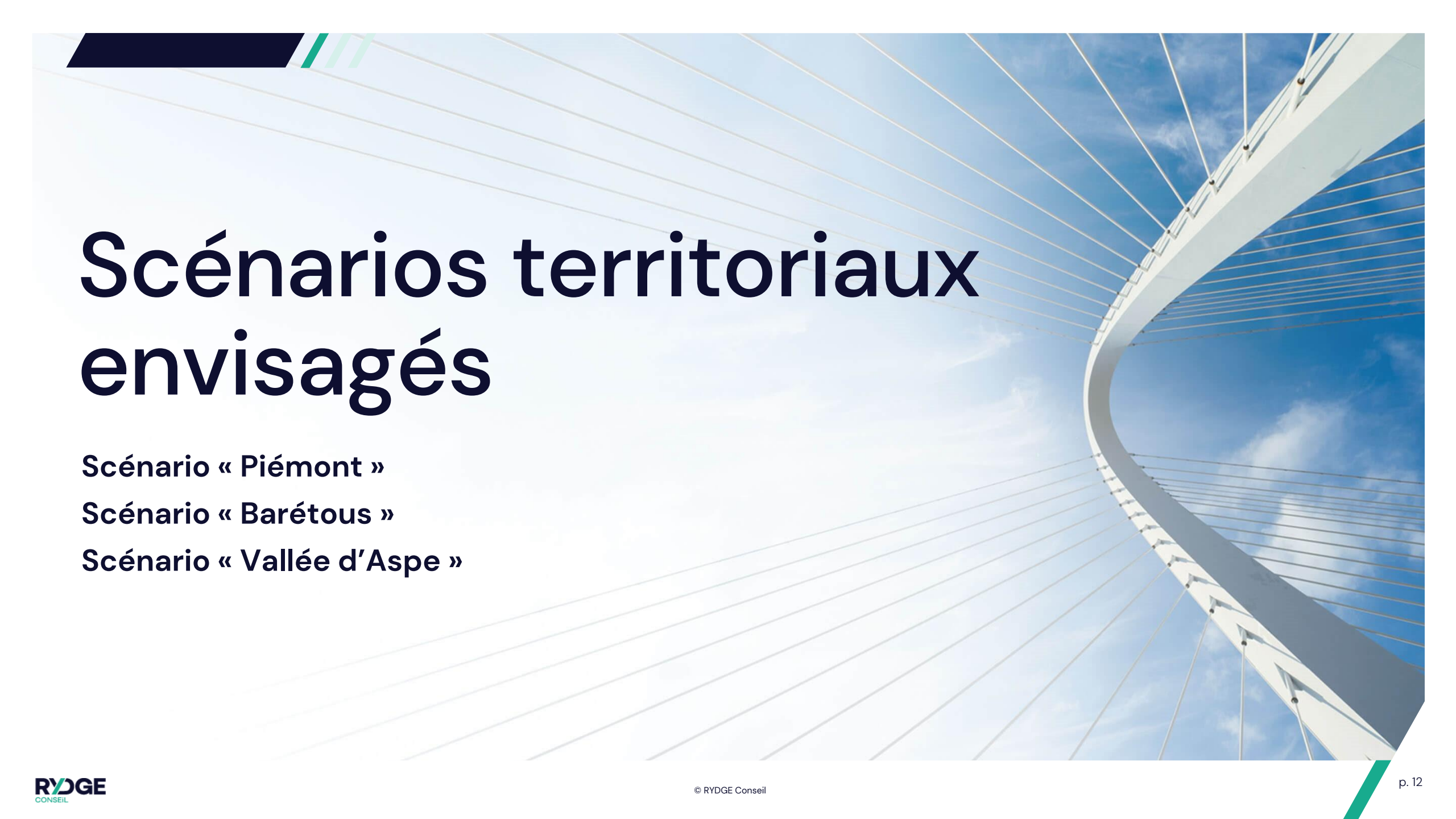
R/ Scénario réduit – Résultats en synthèse

Scénario réduit à la suite du retrait exprimé par les communes d'Arette, Lescun et Oloron Sainte Marie

Factures 120m3 - Trajectoires comparées à date



Périmètre réduit
au 04/06



Scénarios territoriaux envisagés

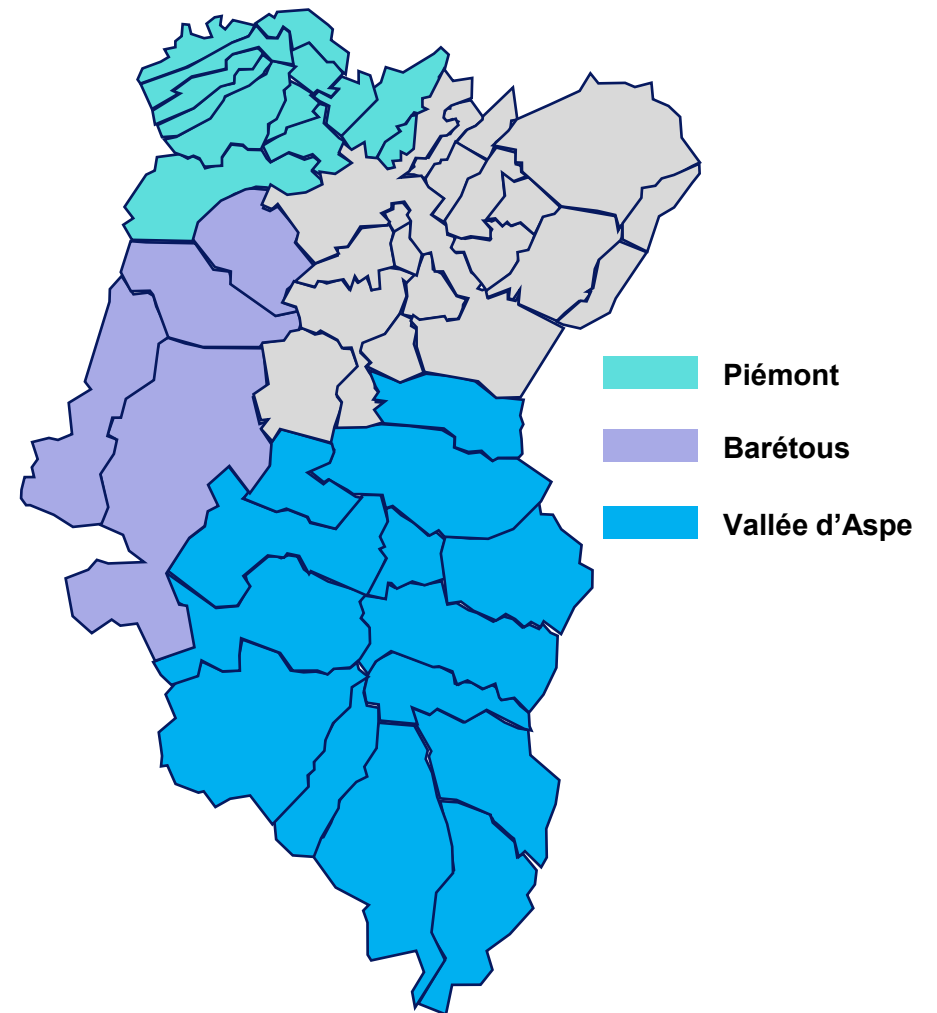
Scénario « Piémont »

Scénario « Barétous »

Scénario « Vallée d'Aspe »

R/ Les scénarios territoriaux envisagés

- Les scénarios complémentaires étudiés à la demande des collectivités concernées correspondent aux périmètres de sous-ensembles cohérents, assurant une continuité territoriale pour une future structure.
 - **Scénario Piémont** : regroupement SIAEP du Vert, SIAEP ELV, SIAEP Aren Préchacq et commune d'Esquiüle
 - **Scénario Barétous** : regroupement des communes d'Ance-Féas, Aramits, Arette et Lanne en Barétous
 - **Scénario Vallée d'Aspe** : regroupement de 13 communes de la Vallée d'Aspe
- Ils se fondent tous sur la préfiguration d'une structure intercommunale comportant exclusivement des communes de 1 100 hab. ou moins.
- Au regard de ces nouvelles caractéristiques et de périmètres de service simulés plus restreints par rapport aux scénarios de base, il apparaîtrait pertinent dans les simulations réalisées de pouvoir envisager un certain nombre d'optimisations ou de compromis par rapport au cadre d'hypothèses initial.



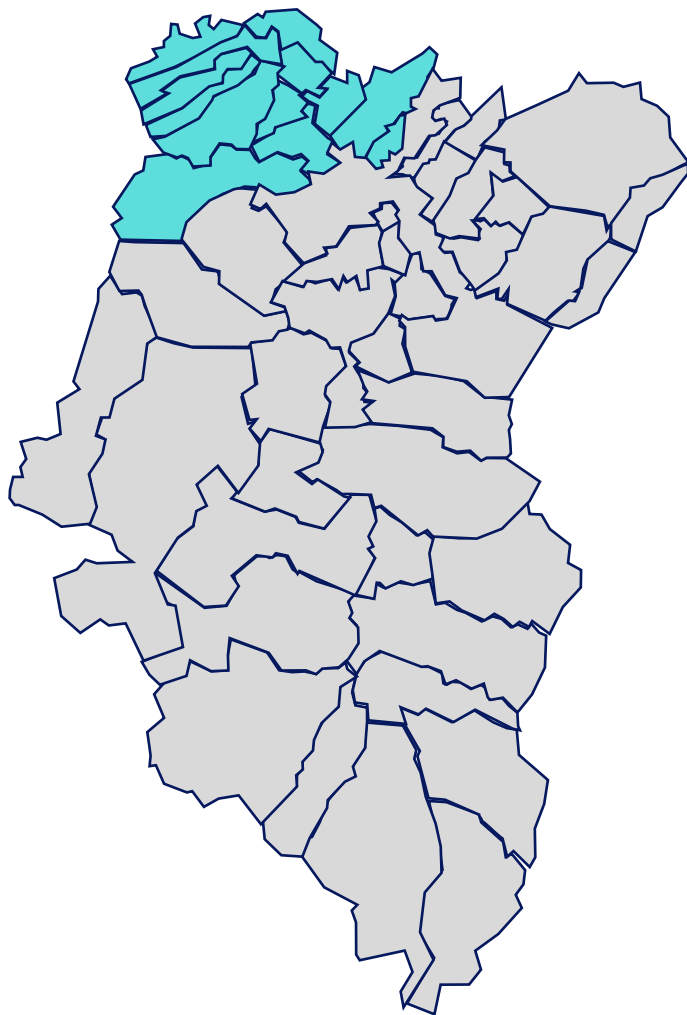
R/ Les aménagements envisagés ou envisageables

1. **Aménagement de la programmation d'investissement** : dans un périmètre de service plus restreint, le financement de l'investissement et l'atteinte des objectifs de service tels qu'initialement envisagés apparaît plus complexe. Un compromis sur les objectifs en matière d'investissement par rapport au scénario central peut être envisagé, **soit en termes de durée (lissage de la PPI), soit en termes de montée en puissance progressive du renouvellement.**
2. **Subventionnement par les ressources générales** : possibilité **facilitée** de faire appel aux ressources générales (contribution des communes) pour soutenir le financement de l'exploitation transitoirement ou apporter un financement complémentaire aux projets d'investissement qui le nécessiteraient.
3. **Accélération de la convergence tarifaire** : dans un cadre de ressources à optimiser, une trajectoire vers le tarif cible qui gagnerait à s'accélérer (début dès l'année 1). Comme dans les scénarios précédents, la définition détaillée de la trajectoire propre à chaque service devra faire l'objet d'approfondissement spécifique en cas de poursuite des travaux sur le scénario.
4. **Assouplissement budgétaire** : possibilité le cas échéant de maintenir un budget eau et assainissement commun. Si les services doivent malgré tout trouver leur propre équilibre, cela peut notamment faciliter les enjeux de financement transitoire et de trésorerie.
5. **Option supplémentaire en matière de TVA** : dans cette configuration, l'assujettissement à TVA pour l'eau potable peut être étudié de façon optionnelle (comme pour l'assainissement ; levier éventuel non approfondi à ce stade).

Les scénarios prennent par ailleurs en compte la mutualisation d'un poste d'ingénierie territoriale partagée sur le territoire, financé à 70% par l'Agence de l'Eau.
Ce poste serait réparti à 50% sur les 3 ensembles ici étudiés.

Nota : actualisation préliminaire pour orientations, menée sur la base des données disponibles et leur extrapolation. Données 2024 et 2025 non disponibles de façon homogène sur tous les territoires étudiés (notamment territoires qui ne figuraient pas dans le scénario de base).

R/ Piémont – Cadre de projection



Périmètre Piémont : Syndicat du Vert, Syndicat ELV, Syndicat Aren Préchacq, Commune d'Esquiüle

Regroupement des territoires correspondant aux syndicats du Vert, ELV, Aren Préchacq et à la commune d'Esquiüle en un syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement

AEP	AC
Regroupement de 12 communes	Regroupement de 9 communes
2 800 abonnés	1 800 abonnés
275 000 m3 facturés	140 000 m3 facturés

Maintien des modes de gestion et d'exploitation : régie (SIAEP Vert), convention avec Oloron (ELV), prestation (Esquiüle), DSP (A2P).

Maintien des modes de gestion et d'exploitation : régie (toutes communes), conventions CCHB et/ou Oloron (Aren, Geüs d'Oloron, Géronce, Orin, Saint Goin, Ledeuix)

Ingénierie territoriale partagée : 0,20 ETP (*financé à 70%*)

Fonctionnement administratif : 0,40 ETP

- Mutualisation à moyens constants (SIAEP ELV)

Fonctionnement administratif : 0,30 ETP

- Mutualisation des moyens existants (ETP administratifs communes)

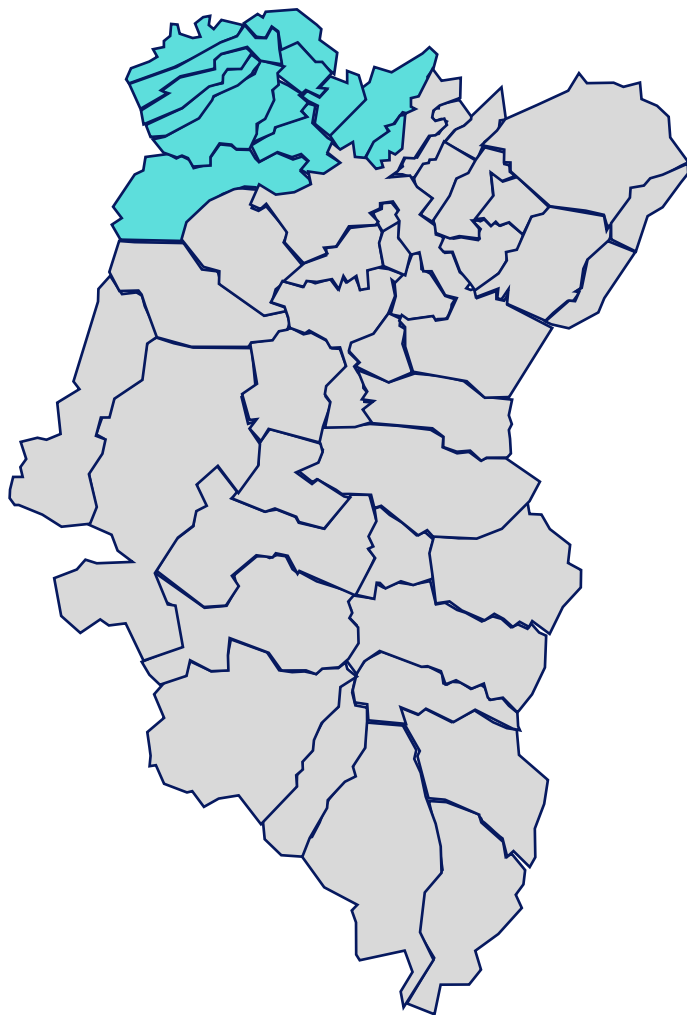
Fonctionnement technique AEP : 1,5 ETP

- 1 ETP existant (SIAEP du Vert) – interventions et encadrement du service
- Renforcement de 0,5 ETP (agent technique pour alternance sur l'astreinte)

Fonctionnement technique AC : 0,50 ETP

- 0,25 ETP existant (Moumour-Orin)
- Renforcement de 0,25 ETP (couverture territoriale)

R/ Piémont – Programmation d'investissement



Regroupement des territoires correspondant aux syndicats du Vert, ELV, Aren Préchacq et à la commune d'Esquiüle en un syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement

PPI AEP			PPI AC		
PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne	PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne
Total périmètre	5 303 305	530 331	Total périmètre	4 893 184	489 318
SIAEP ELV	1 978 660	197 866	Ledeuix	1 216 256	121 626
Esquiüle	1 359 100	135 910	Géronce	968 997	96 900
SIAEP Vert	1 169 400	116 940	Saint-Goin	926 181	92 618
SIAEP A2P	796 145	79 615	Geüs d'Oloron	648 547	64 855
			Moumour	403 822	40 382
			Autres	729 382	72 938

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **530 k€ / an en moyenne, soit 190 € / abonné environ.**

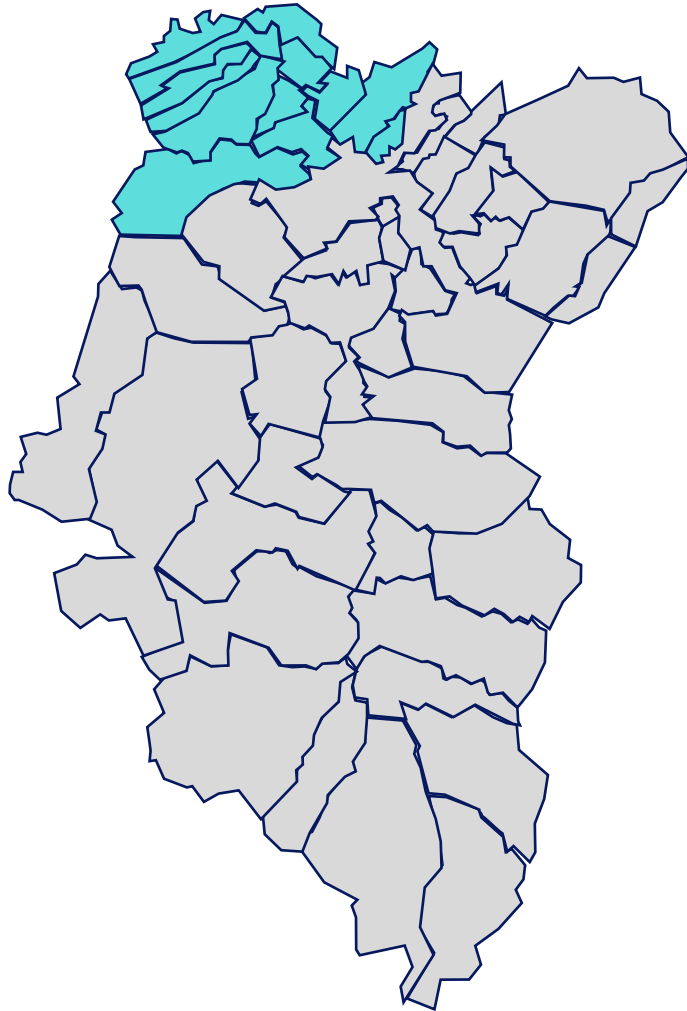
Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **489 k€ / an en moyenne, soit 270 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%, à l'exception des opérations sur Géronce, Geüs d'Oloron et Saint Goin pouvant potentiellement bénéficier d'un taux majoré de 70%.

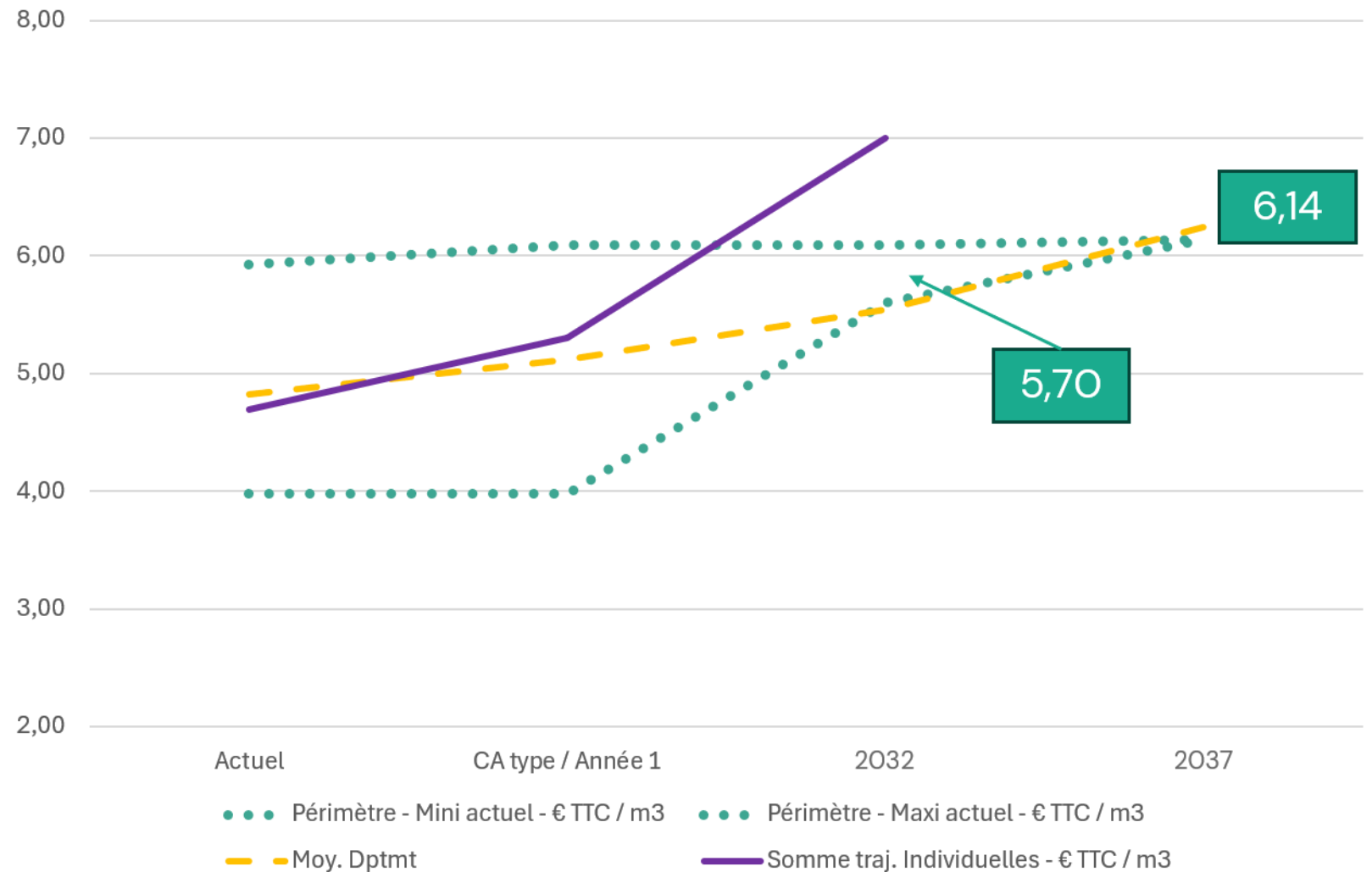
Périmètre Piémont : Syndicat du Vert, Syndicat ELV, Syndicat Aren Préchacq, Commune d'Esquiüle

R/ Piémont – Résultats en synthèse

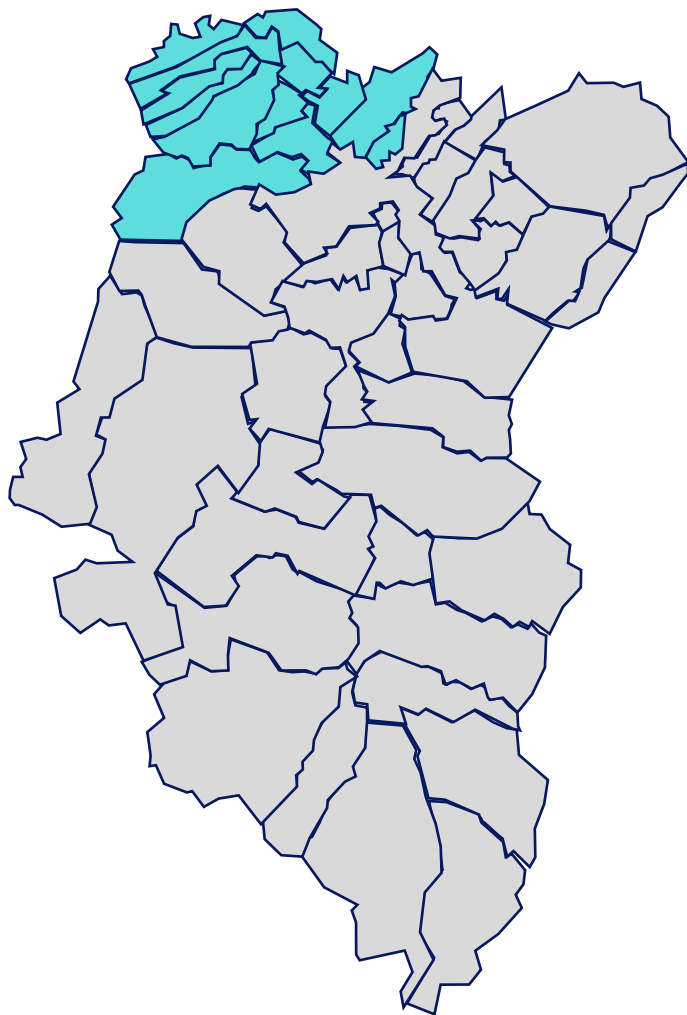


Périmètre Piémont : Syndicat du Vert, Syndicat ELV, Syndicat Aren Préchacq, Commune d'Esquiùle

Factures 120m3 € TTC / m3 - Trajectoires comparées à date



R/ Piémont – Assouplissement proposés



Périmètre Piémont : Syndicat du Vert, Syndicat ELV, Syndicat Aren Préchacq, Commune d'Esquiüle

Un fonctionnement marqué par une dette déjà marquée (assainissement notamment) et un effet ciseaux latents en fonctionnement, jusqu'ici en partie absorbé par le report d'excédents.

Afin d'améliorer la trajectoire, il est proposé ici :

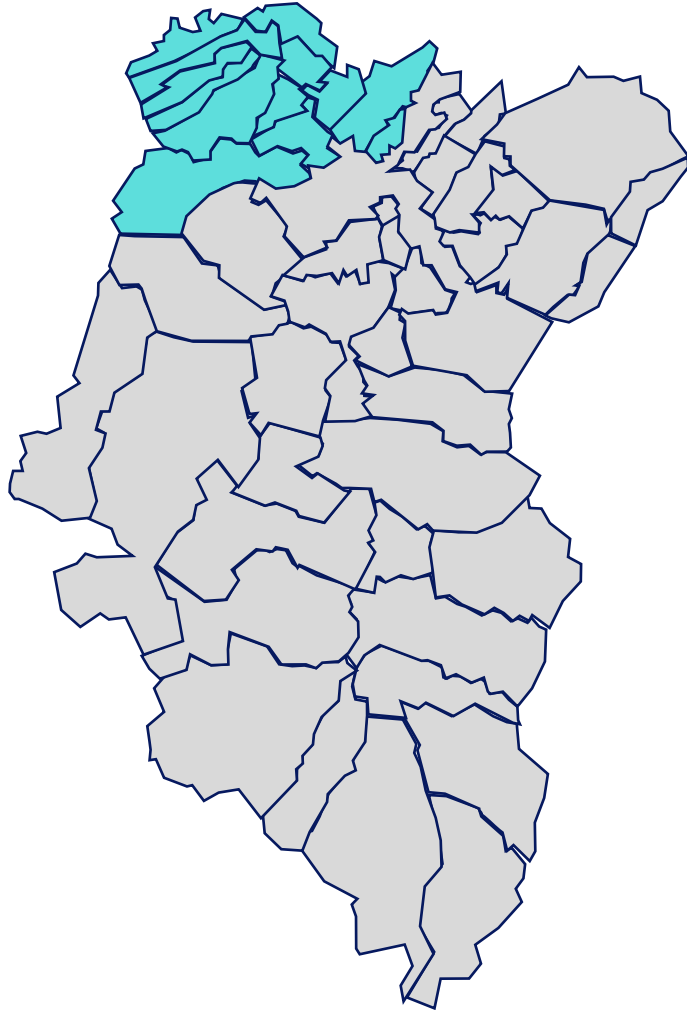
- D'ajuster l'hypothèse en matière de taux de renouvellement des réseaux d'AEP (passage de 0,67% à 0,50% / an).
- D'ajuster l'hypothèse en matière de durée de la PPI d'AC (allongement de la PPI à 15 ans).
- De compléter le financement de l'opération sur Ledeuix par le renfort d'une participation à hauteur de 50% de la commune.

PPI AEP			PPI AC		
PPI adaptées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne	PPI adaptées 2027-2042	Total € HT	Soit € / an moyenne
Total périmètre	4 479 352	447 935	Total périmètre	4 893 184	326 212
SIAEP ELV	1 763 902	176 390	Ledeuix	1 216 256	81 084
Esquiüle	1 048 000	104 800	Géronce	968 997	64 600
SIAEP Vert	934 800	93 480	Saint-Goin	926 181	61 745
SIAEP A2P	732 650	73 265	Geüs d'Oloron	648 547	43 236
			Moumour	403 822	26 921
			Autres	729 382	48 625

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **448 k€ / an en moyenne, soit 160 € / abonné environ (-15%).**

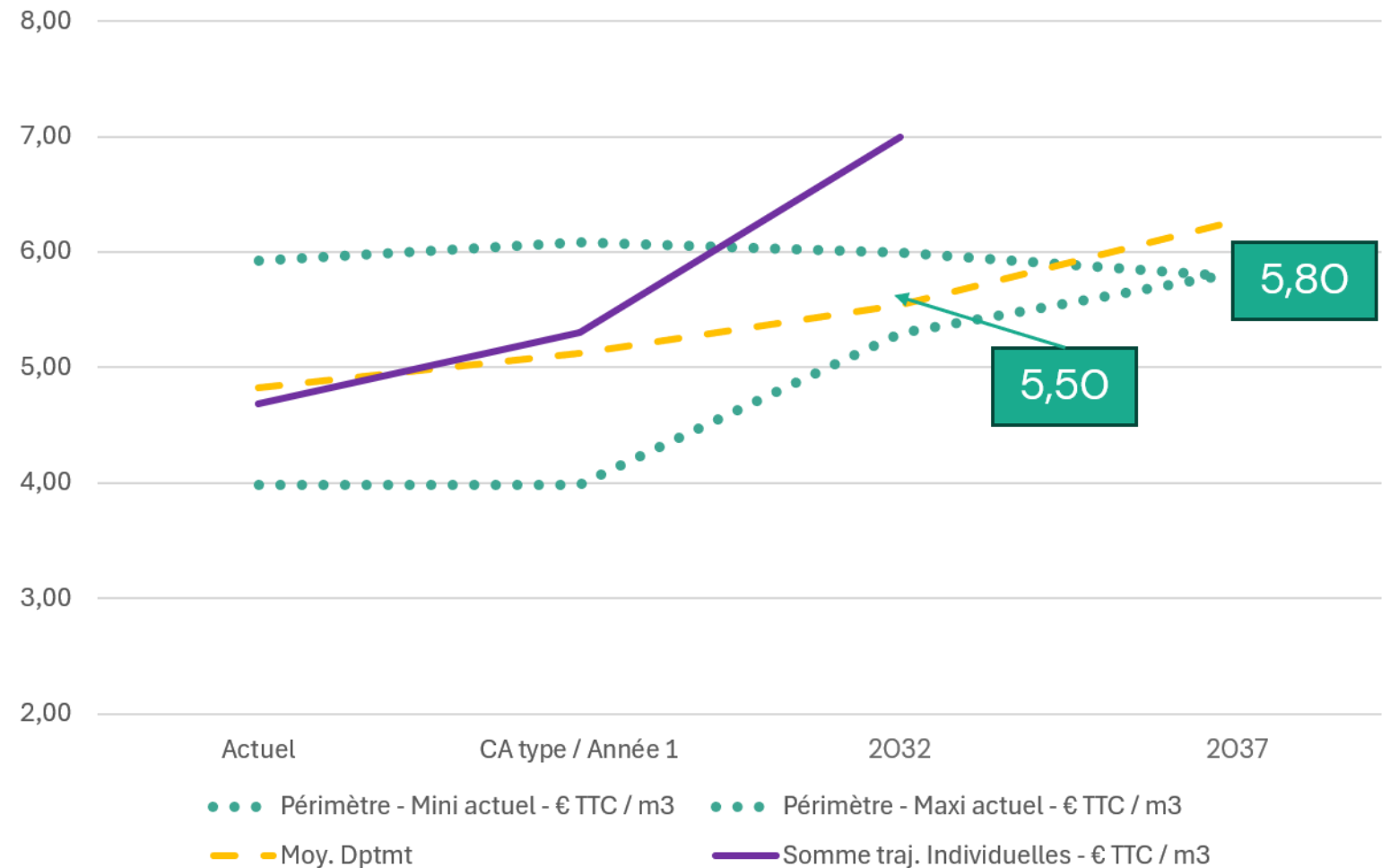
Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **326 k€ / an en moyenne, soit 178 € / abonné environ (-33%).**

R/ Piémont – Résultats corrigés

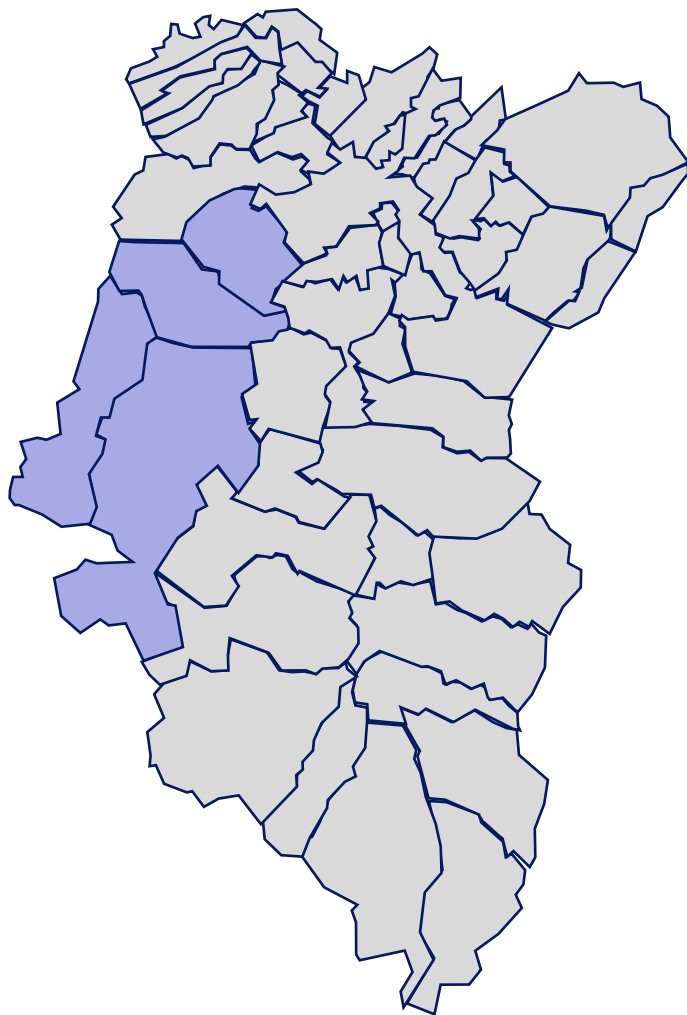


Périmètre Piémont : Syndicat du Vert, Syndicat ELV, Syndicat Aren Préchacq, Commune d'Esquiùle

Factures 120m3 € TTC / m3 - Trajectoires comparées à date



R/ Barétous – Cadre de projection



Périmètre Barétous : Ance-Féas, Aramits, Arette, Lanne en Barétous

Regroupement des territoires correspondant aux communes d'Ance-Féas, Aramits, Arette et Lanne en Barétous (SM Pierre Saint-Martin non inclus)

AEP	AC
Regroupement de 4 communes	Regroupement de 4 communes
1 900 abonnés	1 200 abonnés
195 000 m3 facturés	85 000 m3 facturés

Maintien des modes de gestion et d'exploitation : régies, dont prestations (Lanne en Barétous, Ance-Féas en partie)

Maintien des modes de gestion et d'exploitation : régies, dont prestations (Lanne en Barétous)

Ingénierie territoriale partagée : 0,10 ETP (*financé à 70%*)

Fonctionnement administratif : 0,35 ETP

- Mutualisation à moyens constants au démarrage (secrétaires de mairie)

Fonctionnement administratif : 0,25 ETP

- Mutualisation à moyens constants au démarrage (secrétaires de mairie)

Fonctionnement technique AEP : 1,20 ETP

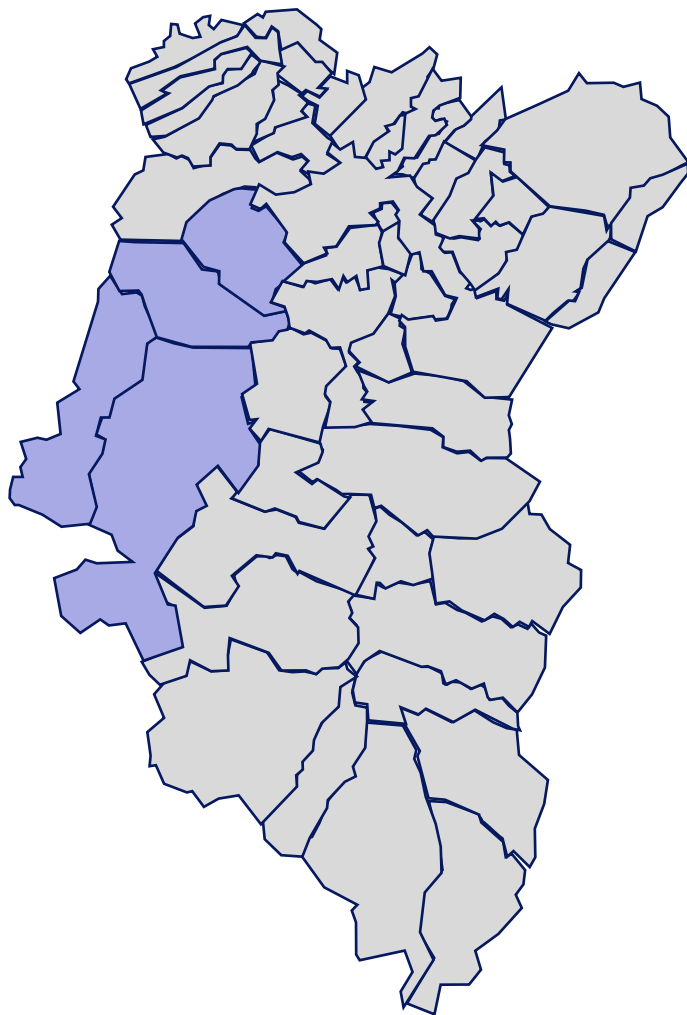
- Mutualisation à moyens constants au démarrage (mises à disposition)
- Encadrement des interventions et astreintes à organiser dans ce cadre

Fonctionnement technique AC : 1 ETP

- Mutualisation à moyens constants au démarrage (mises à disposition)

R/ Barétous – Programmation d'investissement

Regroupement des territoires correspondant aux communes d'Ance-Féas, Aramits, Arette et Lanne en Barétous (SM Pierre Saint-Martin non inclus)



PPI AEP			PPI AC		
PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne	PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne
Total périmètre	6 165 070	616 507	Total périmètre	1 557 817	155 782
Ance Féas	1 204 235	120 424	Ance Féas	432 401	43 240
Aramits	1 615 510	161 551	Aramits	340 245	34 024
Arette	1 740 540	174 054	Arette	523 944	52 394
Lanne en Barétous	1 604 785	79 615	Lanne en Barétous	261 227	26 123

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **617 k€ / an en moyenne, soit 325 € / abonné environ.**

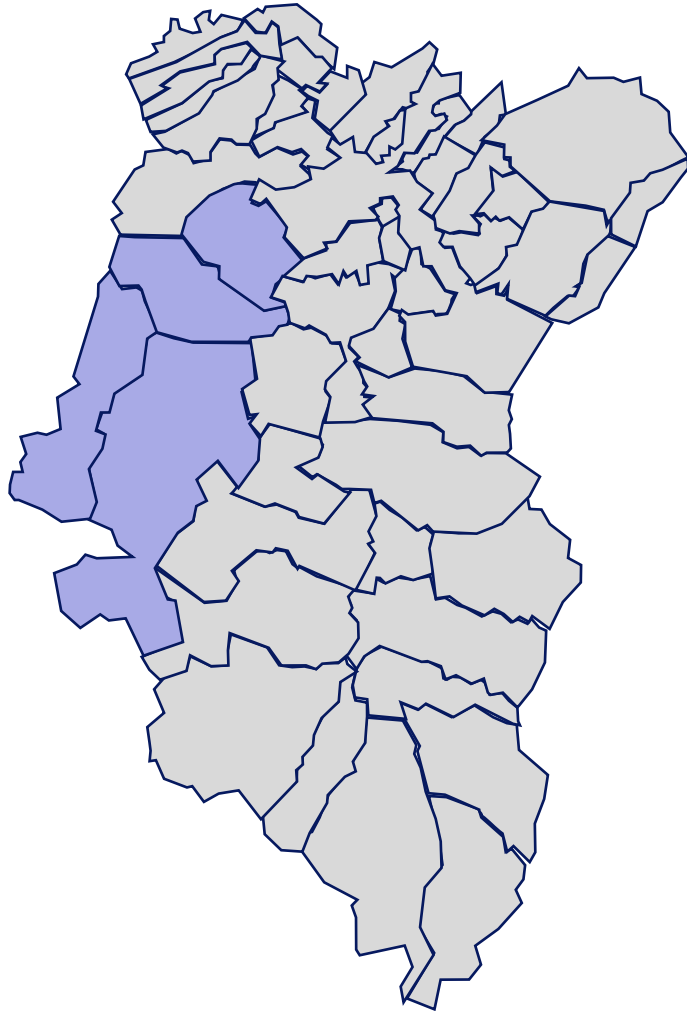
Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **156 k€ / an en moyenne, soit 130 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

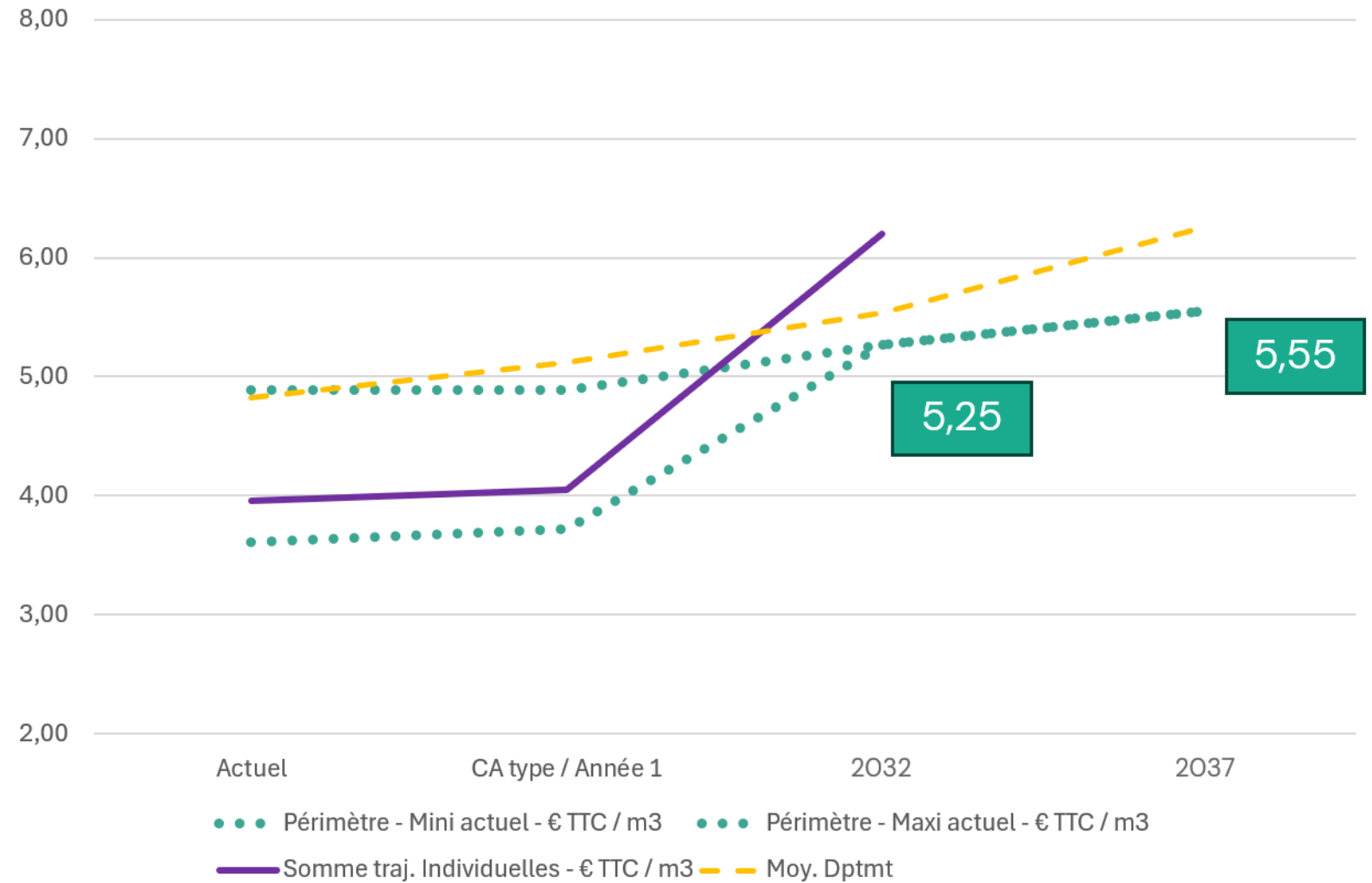
Périmètre Barétous : Ance-Féas, Aramits, Arette, Lanne en Barétous

R/ Barétous – Résultats en synthèse

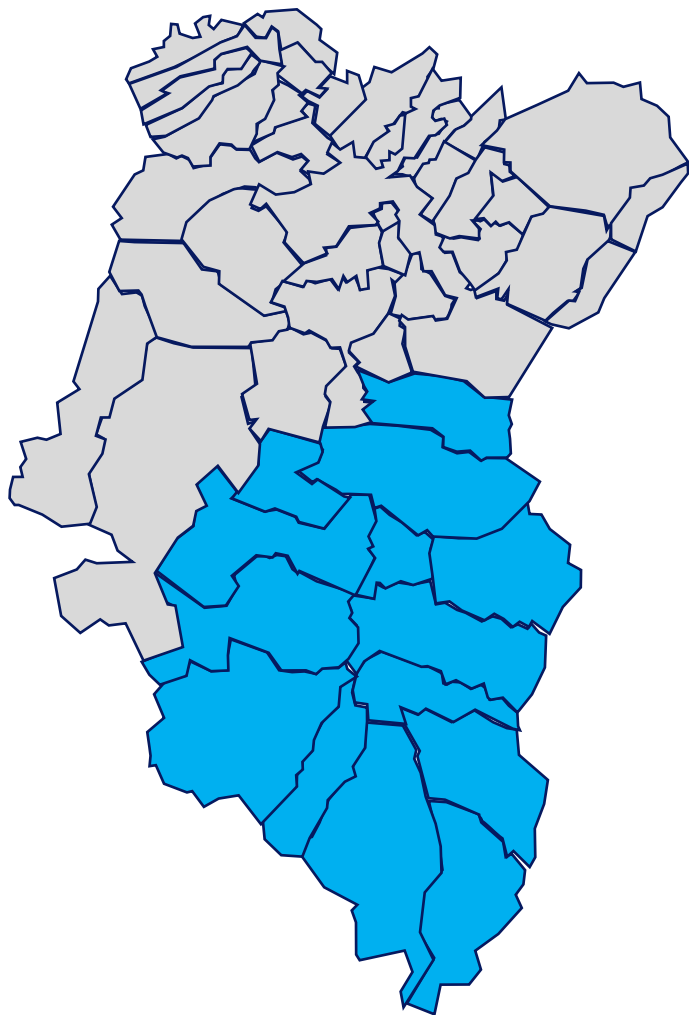


Périmètre Barétous : Ance-Féas, Aramits, Arette, Lanne en Barétous

Factures 120m3 - Trajectoires comparées à date



R/ Vallée d'Aspe – Cadre de projection



Périmètre Vallée d'Aspe : Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance, Urdos

Regroupement des territoires correspondant à 13 communes de la Vallée d'Aspe (dont deux communes réunies au sein du Syndicat Borce-Etsaut)

AEP	AC
Regroupement de 13 communes	Regroupement de 12 communes
2 700 abonnés	2 000 abonnés
200 000 m3 facturés	125 000 m3 facturés

Données d'assiette de facturation estimées sur certains territoires (mise en place récente de compteurs)

Maintien des modes de gestion et d'exploitation : régies, recours très ponctuel à la prestation

Maintien des modes de gestion et d'exploitation : régies, recours très ponctuel à la prestation

Ingénierie territoriale partagée : 0,20 ETP (*financé à 70%*)

Fonctionnement administratif : 0,50 ETP

- Mutualisation à moyens constants au démarrage (secrétaires de mairie)

Fonctionnement administratif : 0,30 ETP

- Mutualisation à moyens constants au démarrage (secrétaires de mairie)

Fonctionnement technique AEP : 2,50 ETP

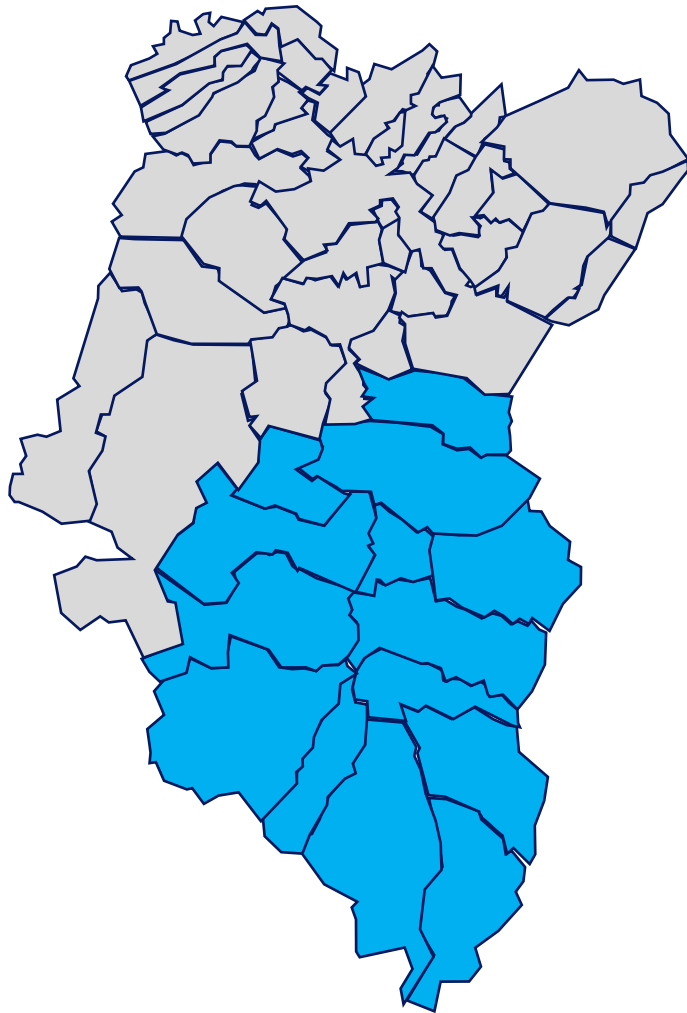
- Mutualisation à moyens constants au démarrage (mises à disposition)
- Renforcement de 0,5 ETP (coordination technique et renforcement astreinte)

Fonctionnement technique AC : 1,40 ETP

- Mutualisation à moyens constants au démarrage (mises à disposition)

R/ Vallée d'Aspe – Programmation d'investissement

Regroupement des territoires correspondant à 13 communes de la Vallée d'Aspe (dont deux communes réunies au sein du Syndicat Borce-Etsaut)



Périmètre Vallée d'Aspe : Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance, Urdos

PPI AEP			PPI AC		
PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne	PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne
Total périmètre	7 173 411	717 341	Total périmètre	6 138 118	613 812
Lescun	976 000	97 600	Bedous	1 808 174	180 817
Borce-Etsaut	923 800	92 380	Lescun	1 155 000	115 500
Accous	837 280	83 728	Borce-Etsaut	631 000	63 100
Sarrance	776 800	77 680	Cette-Eygun	630 120	63 012
Lées Athas	705 900	70 590	Sarrance	390 000	39 000
Lourdios	457 244	45 724	Accous	384 115	38 412
Bedous	456 138	45 614	Lées Athas	302 947	30 295
Escot	435 400	43 540	Osse en Aspe	264 040	26 404
Osse en Aspe	430 950	43 095	Escot	222 560	22 256
Aydius	425 800	42 580	Urdos	181 144	18 114
Cette-Eygun	417 500	41 750	Aydius	169 018	16 902
Urdos	330 600	33 060			

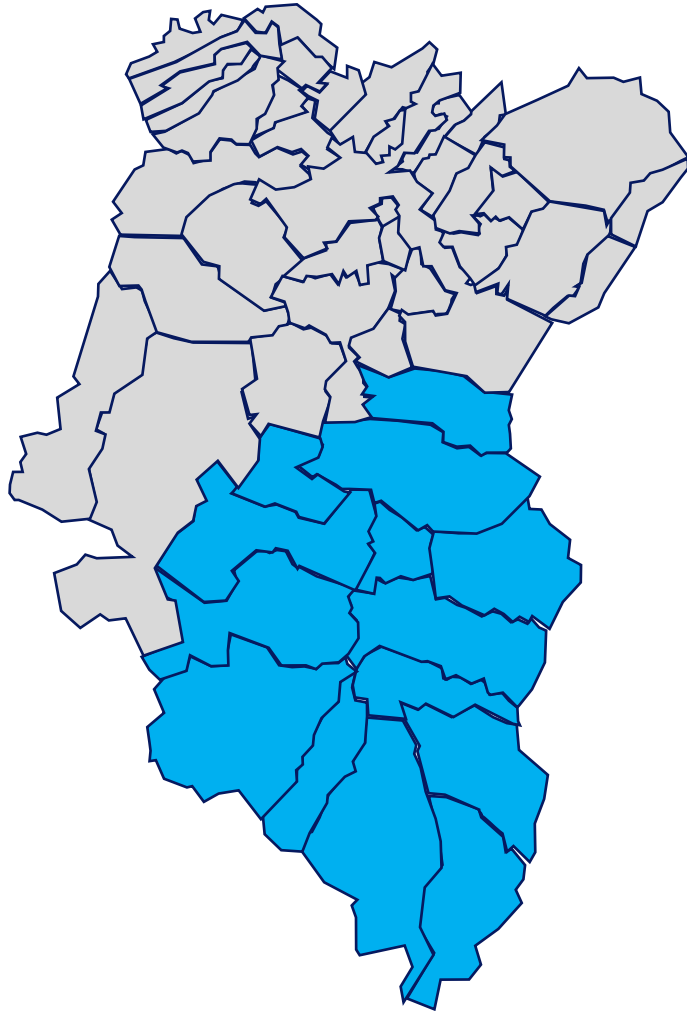
Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **717 k€ / an en moyenne, soit 263 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

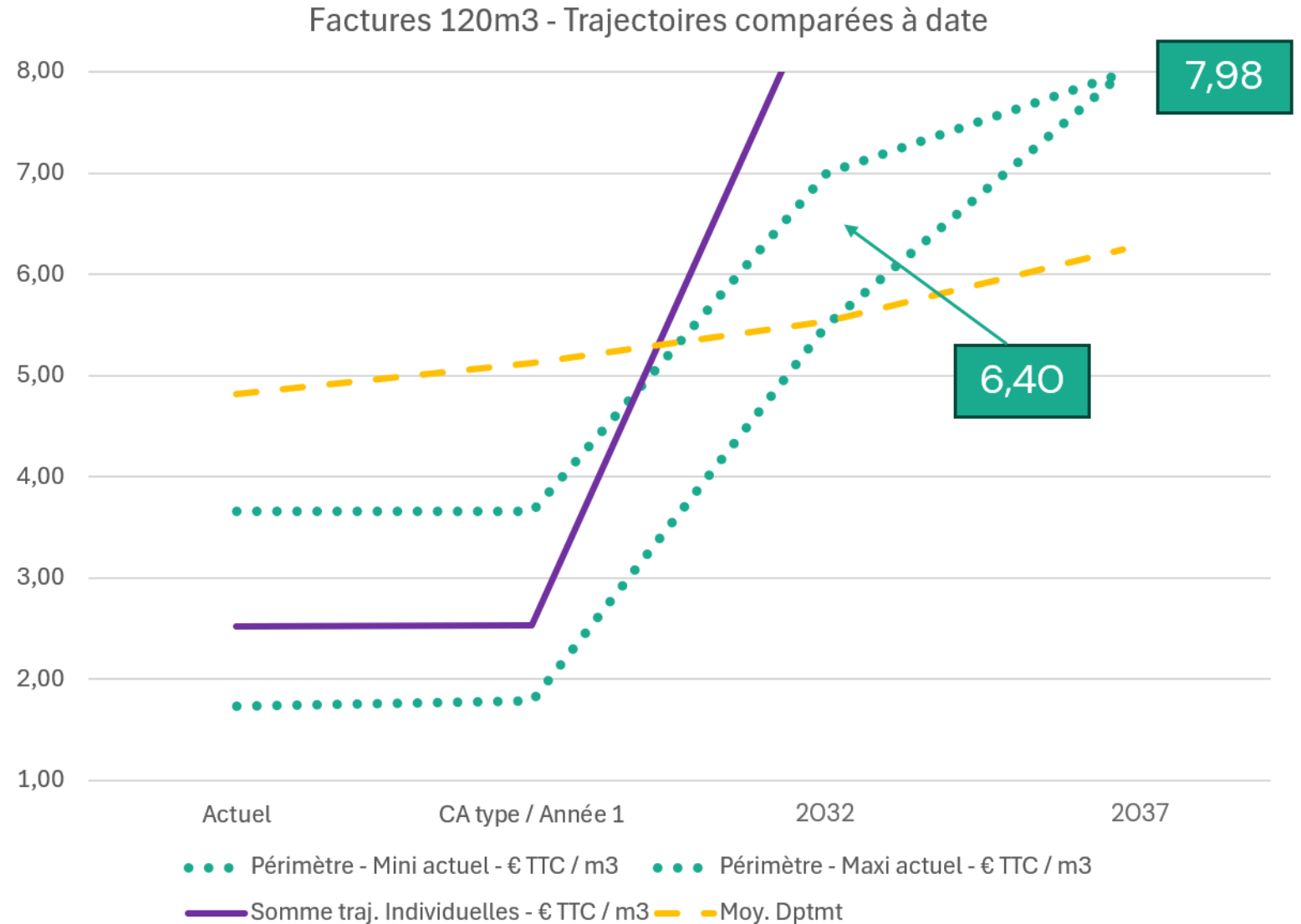
Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **614 k€ / an en moyenne, soit 310 € / abonné environ.**

Elles sont simulées selon un taux de subventionnement global de 30%.

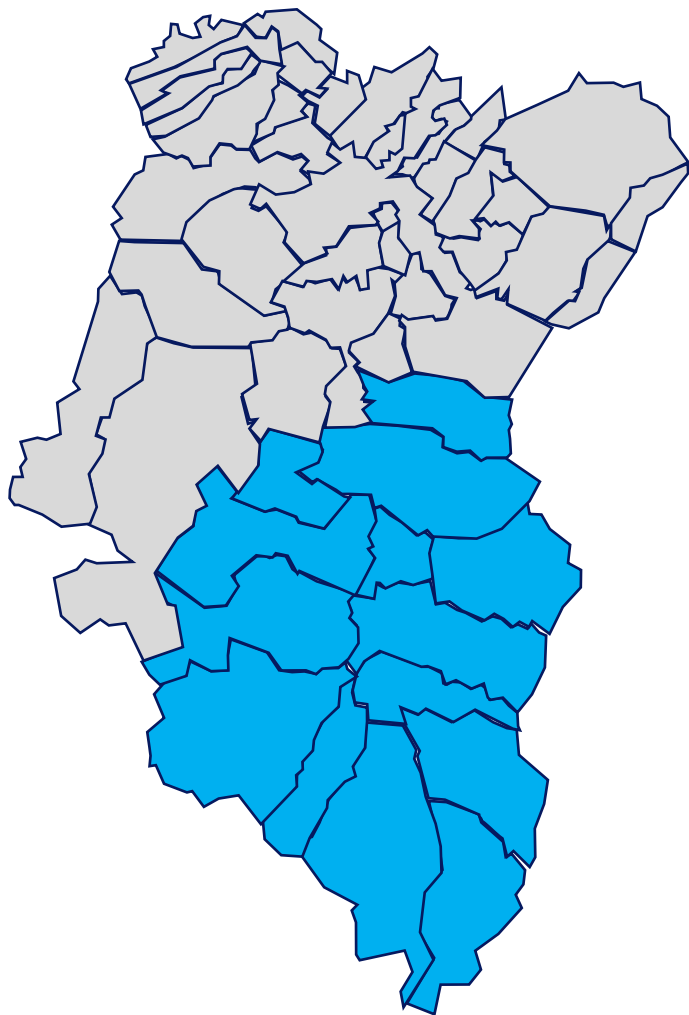
R Vallée d'Aspe – Résultats en synthèse



Périmètre Vallée d'Aspe : Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance, Urdos



R Vallée d'Aspe – Assouplissements proposés



Périmètre Vallée d'Aspe : Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance, Urdos

La quasi-totalité des communes ne refacturent pas aujourd'hui les charges de personnel sur leur budget annexe (165 k€ estimé total). Le passage, à cette échelle, à un financement intégral tout en assurant le financement d'une PPI significative, conduit à de fortes difficultés de financement.

Afin d'améliorer la trajectoire, il est proposé ici :

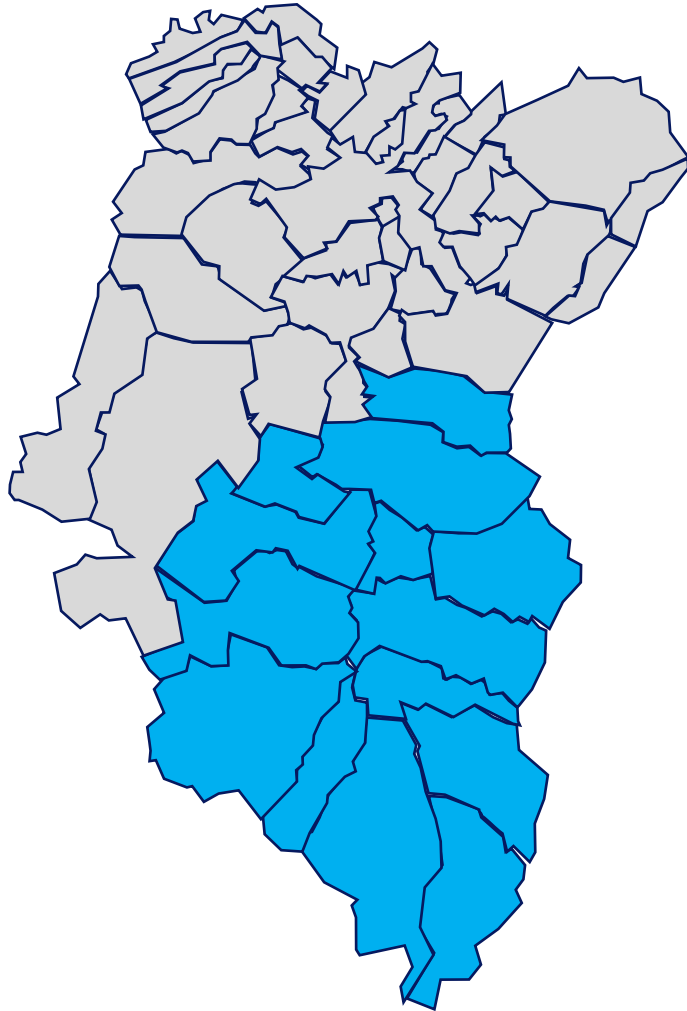
- De maintenir le financement des charges de personnel existantes (mises à disposition) par le budget général de chacune des communes.
- D'ajuster l'hypothèse en matière de taux de renouvellement des réseaux d'AEP (passage de 0,67% à 0,50% / an).
- D'ajuster l'hypothèse en matière de durée de la PPI d'AC (allongement de la PPI à 15 ans).

PPI AEP			PPI AC		
PPI projetées 2027-2037	Total € HT	Soit € / an moyenne	PPI projetées 2027-2042	Total € HT	Soit € / an moyenne
Total périmètre	6 445 529	644 553	Total périmètre	6 138 118	409 208
Lescun	850 936	85 094	Bedous	1 808 174	120 545
Borce-Etsaut	769 836	76 984	Lescun	1 155 000	77 000
Accous	767 677	76 768	Borce-Etsaut	631 000	42 067
Sarrance	673 201	67 320	Cette-Eygun	630 120	42 008
Lées Athas	660 000	66 000	Sarrance	390 000	26 000
Lourdios	457 244	45 724	Accous	384 115	25 608
Bedous	423 725	42 373	Lées Athas	302 947	20 196
Escot	415 000	41 500	Osse en Aspe	264 040	17 603
Osse en Aspe	382 500	38 250	Escot	222 560	14 837
Aydius	385 000	38 500	Urdos	181 144	12 076
Cette-Eygun	360 410	36 041	Aydius	169 018	11 268
Urdos	300 000	30 000			

Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **645 k€ / an en moyenne, soit 160 € / abonné environ (-10%).**

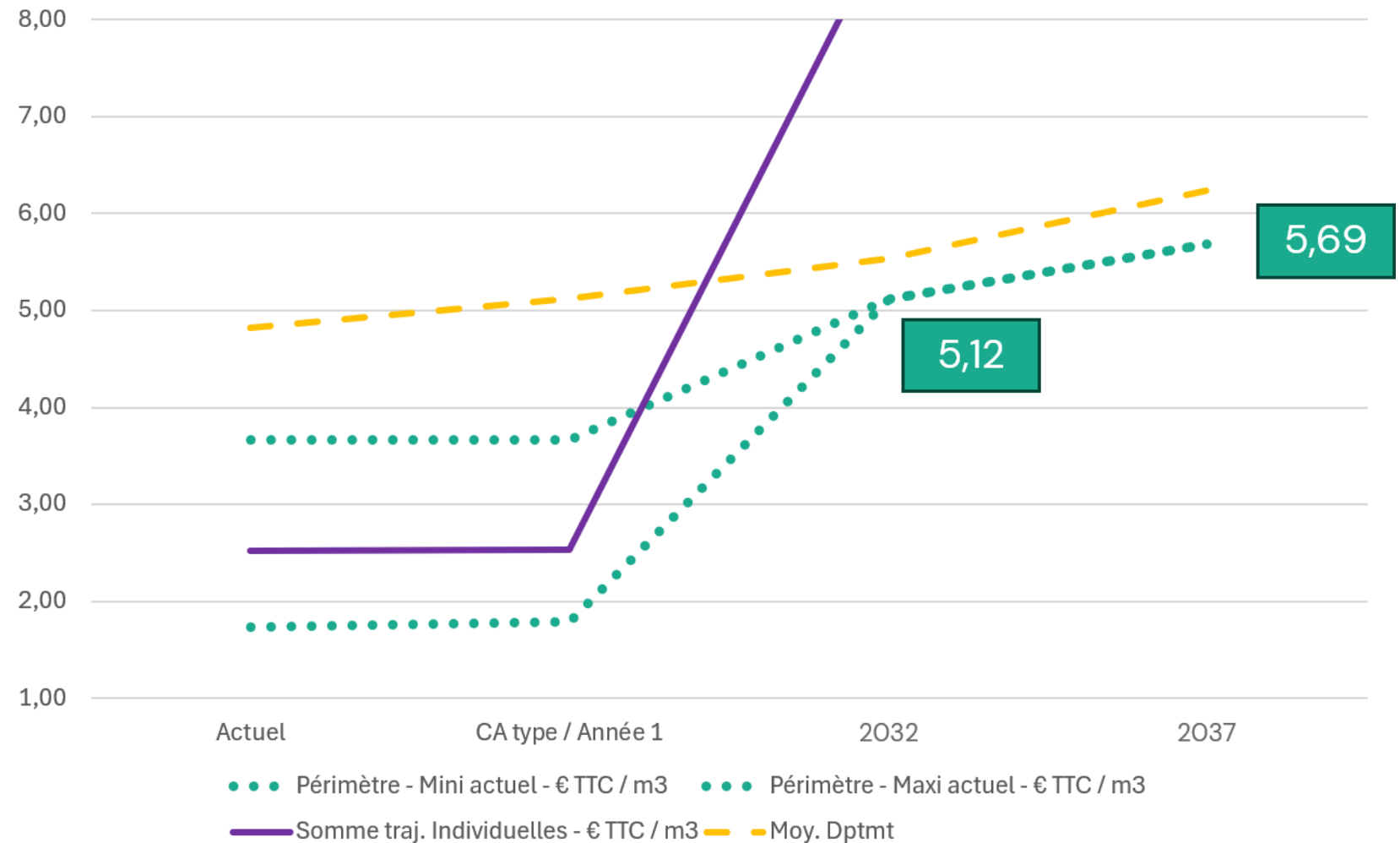
Les PPI projetées dans le cadre des scénarios étudiés s'élèvent à **409 k€ / an en moyenne, soit 207 € / abonné environ (-33%).**

R Vallée d'Aspe – Résultats corrigés



Périmètre Vallée d'Aspe : Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance, Urdos

Factures 120m3 - Trajectoires comparées à date





Synthèse et suites à donner

R/ Synthèse générale

Périmètre Piémont

- Un périmètre de 12 communes et 2 800 abonnés eau potable (1 800 abonnés assainissement)
- Une PPI d'ensemble de 5,3 M€ en AEP et 4,9 M€ en AC
- **Un tarif cible à ce stade de 5,80 € TTC / m³ à horizon 2037.**
- Une cible atteinte dans les conditions générales de projection, sous réserve d'un allègement de la PPI sur le renouvellement de réseau AEP (nouvelle enveloppe : 4,5 M€), d'un allongement de la PPI sur l'AC sur 15 ans, ainsi que d'un financement différencié des mises en séparatif.

Périmètre Barétous

- Un périmètre de 4 communes et 1 900 abonnés eau potable (1 200 abonnés assainissement)
- Une PPI d'ensemble de 6,2 M€ en AEP et 1,6 M€ en AC
- **Un tarif cible à ce stade de 5,55 € TTC / m³ à horizon 2037.**
- Une cible atteinte dans les conditions générales de projection.

Périmètre Vallée d'Aspe

- Un périmètre de 13 communes et 2 700 abonnés eau potable (2 000 abonnés assainissement)
- Une PPI d'ensemble de 7,2 M€ en AEP et 6,1 M€ en AC
- **Un tarif cible à ce stade de 5,69 € TTC / m³ à horizon 2037.**
- Une cible atteinte dans les conditions générales de projection, sous réserve de la poursuite transitoire d'un financement du service par le budget général (portage des charges de personnel déjà supportées aujourd'hui), ainsi que d'un aménagement de l'investissement (renouvellement des réseaux AEP et allongement de la PPI de l'AC).

De premières tendances qui confirment les conditions de faisabilité des différents scénarios, dans des perspectives en grande partie analogues, tenant compte d'assouplissements modérés.

R/ Les travaux menés sur le territoire : des enseignements affirmés et partagés

- **Des enjeux territoriaux communs** (*maitrise et préservation de la ressource, traitement des non conformités, renforcement de la gestion patrimoniale, etc...*)
- **Des préoccupations partagées** (*renforcement du niveau de service et adaptation aux exigences réglementaires, sécurisation de l'expertise technique, maintien du lien avec l'usager, maitrise du prix*)
- **Dans ce cadre, l'expression de besoins communs :**

Recherche d'une maitrise technique et d'une optimisation des investissements à mener

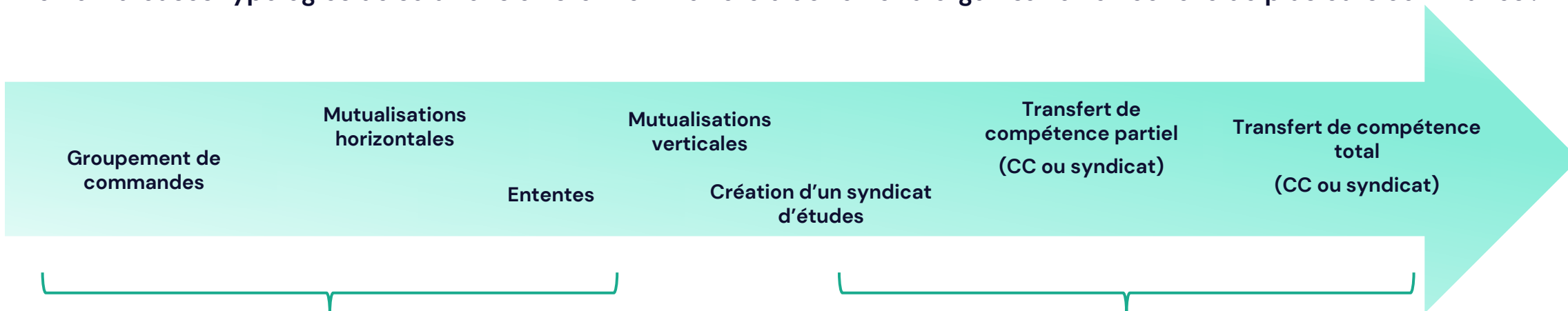
Renforcement et professionnalisation du service (notamment astreinte, ingénierie)

Préoccupation partagée pour la recherche de solutions locales et de proximité

Dans le cadre d'un projet de syndicat qui serait reporté à un horizon ultérieur, ces préoccupations et besoins partagés pourraient être appréhendés dans des cadres de mutualisation plus souples.

R. Un ensemble d'outils toujours disponibles

De nombreuses typologies de solutions existent en matière d'action et d'organisation à l'échelle de plusieurs communes :



Des solutions **plus ponctuelles et localisées**, permettant de favoriser le traitement commun et la convergence sur des points techniques ou administratifs particuliers

-> Une mutualisation partielle et souple de certains moyens, actions, pratiques ; des effets d'échelle plus limités et au cas par cas

Des réponses **complètes et intégrées** autour de structures communes et traitant l'ensemble des thématiques (technique, financière, moyens humains, gouvernance, etc...)

-> Une mutualisation des moyens et de la gouvernance dans une logique d'échelle locale

R. Un ensemble d'outils toujours disponibles

Un élan qui peut se matérialiser par la mise en œuvre de solutions intermédiaires alternatives, adaptées au plus près des besoins exprimés et poursuivant l'approfondissement et le renforcement des pratiques sur le territoire

Ajustement des coopérations locales à l'initiative des acteurs	Création de systèmes d'ententes	Approfondissement des mutualisations horizontales	Groupements de commandes
- Poursuite de la réflexion autour de structures communes (syndicats) - Une construction qui peut s'organiser autour des structures existantes, de leur renforcement (compétences, périmètres), ou de périmètres locaux à formaliser - Des périmètres éventuellement évolutifs, à adapter en fonction de la situation et de l'initiative de chacun	- Mutualisation poussée, à adapter selon les objectifs recherchés et les expertises disponibles. Les communes concluent une convention pour <u>organiser ensemble</u> la réalisation d'un service ou d'une prestation. - L'entente n'a pas de personnalité juridique propre mais définit les règles de coopération et de financement. - Chaque commune reste compétente et responsable, agit dans un cadre coordonné, déterminé par la convention.	- Ponctuelle ou circonscrite, la mutualisation horizontale permet une mise à disposition d'agents ou d'équipements directement entre communes. - Chaque commune conserve la compétence et la responsabilité juridique de son service. - La mise à disposition est encadrée par une convention précisant son objet, sa durée, ses modalités d'exécution et de financement	- Perspective de mise en commun de coûts d'exploitation ou de travaux (recherche d'économies d'échelle). - Des appels d'offres communs sont lancés de façon mutualisée mais chaque commune signe son propre marché avec l'opérateur retenu. - Cette démarche doit s'articuler autour de compétences marché dédiées et nécessite un coordonnateur désigné pour piloter la consultation et centraliser les échanges.
Un intérêt sur des périmètres de collectivités volontaires et de projets financièrement et techniquement cohérents	Un mécanisme adapté au traitement d'actions, d'équipements, de services complexes et localisés	Permet l'accès à une ingénierie technique ou administrative (mise en commun). Peut s'envisager pour des fonctions précises (ex : astreinte)	Un intérêt majeur de coordination dans l'optique notamment des nombreuses études et schémas directeurs à mener sur une temporalité rapprochée sur le territoire

R/ Perspectives et prochaines étapes

- Les scénarios de périmètre territoriaux locaux ont été étudiés sur la base des demandes exprimées, dans une perspective d'esquisse de leur faisabilité, au regard de critères comparables aux scénarios d'étude initiaux.
- Ils mettent en exergue les conditions de soutenabilité de ces différents périmètres, ainsi que les axes à approfondir pour permettre la construction de ces solutions si ces orientations devaient être retenues.
- Ils se fondent sur l'hypothèse de la création de structures intercommunales dédiées, permettant de mutualiser les moyens, les financements et la réponse aux enjeux des services d'eau et d'assainissement sur leurs territoires respectifs.
- Ils s'inscrivent par ailleurs en complémentarité avec l'ensemble de la boîte à outils disponible et permettant d'envisager le fonctionnement de coopérations locales à une échelle plus ou moins large, sur des thématiques plus ou moins transversales.

R/ Perspectives et prochaines étapes

A l'issue de ce COPIL :

- **Selon les volontés locales :**
 - Réunion des différentes entités secteur par secteur pour présentation et approfondissement des scénarios,
 - Approfondissement du cadrage d'un éventuel projet (périmètre, hypothèses, rétroplanning des démarches)
 - **Désignation d'élus référent chefs de file pour le projet par territoire.**

- **Modes de poursuite des travaux et d'animation territoriale à déterminer**



Annexe

R/ Rappel des hypothèses de prospective

Les principales hypothèses structurantes de la simulation financière

Hypothèses	Commentaire
Recettes de gestion	- Stabilité des assiettes de facturation (abonnés, volumes) - Recettes complémentaires sur base rétrospective moyenne (ex : PFAC) - Stabilité tarifaire (hypothèse de base pour mesurer le besoin de financement complémentaire)
Charges de gestion	- Reprise des contrats et conventions existantes (prestations) - Dimensionnement des moyens humains dans la continuité de l'existant
Hypothèses de projection en dynamique	- Inflation générale : 2% / an - GVT (personnel) : 2,5% / an - Redevance performance de l'Agence de l'Eau maintenue à 2025 (niveau optimal)

Hypothèses	Commentaire
Effort d'équipement	Selon PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) évaluée et projetée de façon lissée sur 10 ans
Financement	Taux moyen de subvention lissé sur la PPI : 10% en cas de projection individuelle 30% en cas de regroupement (majoration attendue)
Emprunt	4% sur 30 ans

Ratios cible de santé financière en fin de période

Equilibre de fonctionnement annuel (sans report)

CAF nette minimale de 10% des recettes

Capacité de désendettement maximale de 10 ans

Maintien de l'excédent de fonctionnement

Ces mêmes hypothèses avaient été appliquées de façon identique, à la fois pour la détermination de la trajectoire du scénario cible, mais également dans les projections des trajectoires individuelles.



Éclairer
Entreprendre
Réussir

rydge.fr

 RYDGE Conseil